

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

SLO



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT

2020



COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS

» www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1 DONNÉES GÉNÉRALES	11
1.1 Présentation du territoire desservi	11
Population actuelle	11
Population future	11
Patrimoine.....	11
Zonages d'assainissement communaux.....	13
1.2 Présentation du service Assainissement.....	14
Compétences du service	14
Mode de gestion du service	14
La régie Assainissement	14
Le fonctionnement des instances décisionnelles.....	14
Les règlements du service assainissement	15
Le personnel.....	15
2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	19
2.1 L'usager de l'assainissement collectif.....	19
L'usager domestique.....	19
L'usager non domestique.....	19
Les conventions et les autorisations de déversement	20
2.2 Les branchements.....	22
2.3 Les volumes traités	22
2.4. Résultats de fonctionnement	26
Fonctionnement des postes de relevage	26
Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2020	28
Les ouvrages d'épuration	30
Evaluation des charges brutes	30
Production et valorisation des boues	32
Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	33
2.5 Indicateurs de performance	35
2.5.1 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0)	36
2.5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2B)	36
2.5.3 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2).....	37
2.5.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2).....	38
2.5.5 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)	38
2.5.6 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3).....	39
2.5.7 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)	40
2.5.8 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)	40
2.5.9 Conformité des performances des équipements d'épuration > à 2000 EH au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau - (P254.3).....	40
2.5.10 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration D203.0	40
2.5.11 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation - P206.3	40

2.5.13 Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées - P201.1	41
2.5.14 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers - P251.1	41
2.5.15 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues - P258.1	41
2.5.16 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité - P207.0	41
2.5.17 Durée d'extinction de la dette de la collectivité - P256.2	42
2.5.18 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - P257.0	42

3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....45

3.1 Usager non collectif.....45

3.2 Activité du service45

3.3 Contrôle de conception et de réalisation47

3.4 Diagnostic sur les installations existantes49

3.5 Dossiers subventionnés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif.....51

3.6 Indicateurs de performance52

4 TARIFICATION DU SERVICE ET MONTANTS FINANCIERS.....54

4.1 Assainissement collectif.....54

4.1.1 Prix du service assainissement collectif54

4.1.2 Les taxes54

4.1.1 Montants assainissement facturés en 2020 pour un volume de 120 m³55

4.1.2 Coût du service et recettes associées56

4.2 Assainissement non collectif.....57

4.2.1 Prix du service57

4.2.2 Coût du service et recettes associées57

5 INVESTISSEMENTS FINANCEMENTS ET TRAVAUX61

5.1 Montants financiers61

5.1.1 Assainissement collectif61

5.1.2 État de la dette61

5.1.3 État de l'actif immobilisé61

5.2 Assainissement non collectif.....62

5.3 Réalisations 2020 – Projets 2021.....63

Annexes67

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements	12
Tableau 2 : État d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés	13
Tableau 3 : Les conventions de déversement.....	21
Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements créés de 2012 à 2020	22
Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage.....	27
Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage	29
Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration.....	30
Tableau 8 : Récapitulatif de l'auto surveillance réalisée en 2020 sur les stations de traitement du Grand Albigeois	31
Tableau 9 : Production et valorisation des boues.....	32
Tableau 10 : Analyse de la qualité des eaux rejetées	34
Tableau 11 : Indicateurs de performance.....	35
Tableau 12 : Contrôles réalisés.....	46
Tableau 13 : Contrôles de conception et de réalisation	47
Tableau 14 : Diagnostics des installations existantes	48
Tableau 15 : Diagnostics des installations existantes	49
Tableau 16 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne	51
Tableau 17 : Évolution des tarifs par m ³	55
Tableau 18 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif	56
Tableau 19 : Tarifs SPANC 2012-2019.....	57
Tableau 20 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement-non collectif	57
Tableau 21 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement-non collectif 2020 par chapitres	58
Tableau 22 : Évolution des dépenses et recettes en assainissement collectif	61
Tableau 23 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif	61
Tableau 24 : Évolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif.....	62
Tableau 25 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif	62
Tableau 26 : État de l'actif en assainissement non collectif	62
Tableau 27 : Travaux 2020 sur réseaux	64
Graphe 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2020 (m ³)	23
Graphe 2 : Évolution du volume d'eau usées traitées (en m ³)	24
Graphe 3 : Évolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif	25
Graphe 4 : Contrôles de conception	47
Graphe 5 : Contrôles de réalisation	48
Graphe 6 : Répartition des diagnostics 2020 en fonction de leur classement	50
Graphe 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement.....	50

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

« *Prélever à bon escient et rendre à la nature une eau de la meilleure qualité possible : tel est l'objectif de l'Agglo et de ses 16 communes.* »

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est l'interlocuteur unique en matière d'assainissement.

Elle assure l'ensemble des prestations en matière d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

→ Le **service de l'assainissement collectif** se décompose en 2 activités :

- La gestion des eaux usées qui a pour but de permettre la préservation des ressources en eau et la protection de l'environnement de façon à maîtriser l'incidence de l'activité humaine, mais aussi de répondre aux problématiques de santé et salubrité publique, grâce à la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement.
- La gestion des eaux pluviales de façon à prévenir l'incidence de l'accroissement des surfaces imperméables (inondations, pollutions) liées à l'urbanisation et favoriser cette dernière, mais aussi améliorer le traitement des eaux usées en collectif, par la mise en séparatif des réseaux visant à réduire les volumes entrants sur les stations de traitement

La mise en œuvre de ces compétences se fait par le biais d'études du territoire visant à définir les techniques à développer en fonction de différents critères de choix (urbanisation, qualification des sols, densité de population, coût des travaux).

La maîtrise d'œuvre est réalisée au sein du service.

→ Le **service de l'assainissement non collectif (SPANC)** contrôle les installations neuves et vérifie le bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes

Le service public d'assainissement collectif et le SPANC du Grand Albigeois assurent en régie directe la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration, d'une part, et le contrôle obligatoire des installations individuelles, d'autre part, pour les 16 communes.

En 2020, le Grand Albigeois a poursuivi sa politique de modernisation et de renouvellement de ses infrastructures (réseaux, unités de traitement), mais aussi d'innovation dans la maîtrise énergétique tout en maintenant ses actions de sensibilisation à l'environnement et l'hygiène publique.

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie SARS-COV2 dès mars 2020.

Le service a été confiné jusqu'au 11 mai 2020 puis a poursuivi son activité à 100% en présentiel dès cette date. Durant ces deux mois, l'organisation établie pour l'astreinte « réseaux » et l'astreinte « unités de traitement » a été renforcée et mise en œuvre de jour comme de nuit.

Concernant les réseaux, très peu de signalements pour bouchage de réseau sont remontés. Ceci est principalement dû au fait que les usagers présents chez eux effectuaient eux-mêmes les premiers essais de débouchage et résolvaient les situations peu urgentes.

Concernant les unités de traitement, la principale problématique a été liée aux boues qui depuis mars 2020 ne sont plus considérées comme épandables car **non-hygiénisées. L'alternative du compostage a donc été utilisée à 100 %.**

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

1.

DONNÉES GÉNÉRALES

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

1 DONNÉES GÉNÉRALES

1.1 Présentation du territoire desservi

Le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois compte au 1^{er} janvier 2020 au total **16 communes** :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

Population actuelle

La population totale de l'agglomération est calculée par l'INSEE pour l'année 2020 à partir de la population légale de 2018, soit **84 692 habitants**.

La population totale desservie **par le réseau public d'assainissement** est évaluée à **72 946 habitants** et la **population totale** dépendant du **service d'assainissement non collectif** est évaluée à **11 746 habitants**.

Cette évaluation reste théorique. Elle est calculée par proportion entre le nombre d'abonnés au réseau d'eaux potable, le nombre d'habitants global et le nombre d'abonnés à l'assainissement.

Population future

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **88 000 habitants en 2021 et 95 000 habitants en 2030** (données PLH Grand Albigeois).

Le taux prévisionnel de desserte moyen en assainissement collectif est de 87% en 2021 et 88% en 2031 d'après les schémas directeurs communaux, soit une **population future desservie hypothétique de 76 560 habitants en 2021 et 78 320 habitants en 2030**.

Patrimoine

Après le transfert total des compétences communales, on dénombre en 2020 :

- en assainissement collectif :

- ✓ **46 km** de réseaux de collecte d'eaux usées unitaires,
- ✓ **429 km** de réseaux de collecte d'eaux usées séparatifs dont **23 km** de réseaux structurants d'eaux usées réalisés de 2004 à 2009,
- ✓ **297 km** de réseaux de collecte des eaux pluviales séparatifs,
- ✓ **79** postes de refoulement **dont 4** soumis à déclaration et **2** soumis à autorisation (Albi-Pont Neuf et Albi-Bondidou),
- ✓ **55** déversoirs d'orage répartis sur l'ensemble des communes ,
- ✓ **17** systèmes d'épuration **dont 2** de plus de 2 000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **100 460 EH**.

Des fiches synthétiques jointes en annexe regroupent par commune les informations suivantes :

- ✓ nombre d'abonnements et estimation de la population desservie,
- ✓ linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et type (gravitaire, séparatif, unitaire, refoulement),
- ✓ ouvrages d'épuration des eaux usées.

- en assainissement non collectif :

- ✓ **4989** installations existantes d'assainissement individuel.

Commune	Population recensée sur le territoire Communautaire	abonnées eau potable 2019	Abonnés eau potable 2020	Abonnés assainissement Collectif			Taux de desserte assainissement collectif 2020	Estimation de la population assujettie à l'assainissement collectif		
				2018	2019	2020		2018	2019	2020
ALBI	50 741	28 268	28 536	25 208	25 589	25 768	90,30%	47 645	47 985	48 227
ARTHES	2 537	1 283	1 273	1 061	1 061	1 030	80,91%	2 094	2 105	2 097
CAMBON d'ALBI	2 175	933	941	546	552	582	61,85%	1 206	1 221	1 226
CARLUS	688	312	316	57	57	62	19,62%	137	137	138
CASTELNAU de LEVIS	1 655	756	756	184	183	209	27,65%	419	431	431
CUNAC	1 636	718	723	529	530	544	75,24%	1 293	1 299	1 303
DENAT	831	375	398	188	184	187	46,98%	359	359	370
FREJAIROLLES	1 361	603	620	262	259	291	46,94%	621	625	633
LE SEQUESTRE	1 904	1 009	1 034	757	765	909	87,91%	1 495	1 526	1 548
LESCURE	4 662	2 220	2 426	1 821	1 823	2 007	82,73%	3 356	3 379	3 549
MARSSAC	3 354	1 795	1 795	1 465	1 551	1 532	85,35%	2 714	2 847	2 847
PUYGOUZON	3 564	1 726	1 748	1 032	1 035	1 175	67,22%	2 209	2 228	2 243
ROUFFIAC	626	277	278	61	62	62	22,30%	161	162	162
SAINT-JUERY	6 864	4 008	4 005	3 575	3 582	3 689	92,11%	6 347	6 446	6 446
SALIES	844	354	356	307	308	339	95,22%	791	793	793
TERSSAC	1 250	628	643	506	507	557	86,63%	916	921	921
TOTAL	84 692	45 265	45 848	37 559	38 048	38 943	84,94%	71 761	72 465	72 946

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

510

Zonages d'assainissement communaux

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'Agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

Communes	Carte d'aptitude des sols	Zonage	Enquête publique	Schéma d'assainissement	Diagnostic
ALBI	Oui	Oui	Oui	2001	Oui
ARTHES	Oui	Oui	Oui	18/10/2001	Non
CAMBON	Oui	Oui	Oui	août-99	Oui
CARLUS	Oui	Oui	Oui	Avril 2012	Oui
CASTELNAU-DE-LEVIS	Oui	Oui	Oui	11/1999	Oui
CUNAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
DENAT	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FREJAIROLLES	Oui	Oui	Oui	12/2012	Non
LABASTIDE-DENAT	Oui	Oui	Oui	28/08/2001	Oui
LE SEQUESTRE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LESCURE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
MARSSAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
PUYGOUZON	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ROUFFIAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINT-JUERY	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
SALIES	Oui	Oui	Oui	06/11/2006	Non
TERSSAC	Oui	Oui	Oui	1997	Oui

Tableau 2 : État d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés

L'étude de schéma directeur d'assainissement à l'échelle de toute l'Agglomération a débuté en 2019 et va conduire à un nouveau zonage d'assainissement pour les 16 communes regroupées.

Il sera adopté après enquête publique en septembre 2021.

1.2 Présentation du service Assainissement

Compétences du service

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, l'intégralité de la compétence assainissement a été transférée des communes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Celle-ci se substitue ainsi aux communes qui la composent, dans tous leurs droits et obligations en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Mode de gestion du service

Les services d'assainissement collectif et non collectif sont des **Services Publics** à caractère Industriel et Commerciaux (**SPIC**), qui se doivent de satisfaire un besoin d'intérêt général. Ils sont principalement rémunérés par des redevances versées par les usagers et dotés chacun d'un budget distinct du budget général de la communauté d'agglomération et équilibré en dépenses et en recettes.

Depuis sa création, soit le 31 décembre 2005, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes. Le contrôle des installations neuves est assuré par le personnel du SPANC.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le Service d'Assainissement Collectif est géré directement, **en régie à autonomie financière**.

La régie Assainissement

L'objet de la **régie** est d'assurer **l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées** sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Les statuts de la régie Assainissement fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

Le fonctionnement des instances décisionnelles

Trois organes participent à la mise en œuvre de la politique intercommunale d'assainissement : **le conseil communautaire, le bureau communautaire et le conseil d'exploitation de la régie**.

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le bureau et le conseil communautaires assurent les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- ✓ la fixation des tarifs
- ✓ le vote du budget
- ✓ les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation
- ✓ les marchés de travaux et de services
- ✓ les délégations des services publics et les conventions de prestations

Ces délibérations sont prises après avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement.

Le **conseil d'exploitation** se compose de **24 membres**, dont **3 membres extérieurs** représentant respectivement les institutions, les entreprises, les usagers.

Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la communauté d'agglomération, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués. Il se réunit une fois par trimestre et fixe les principales orientations et objectifs en termes de fonctionnement du service Assainissement afin de répondre aux besoins des usagers du service.

La **présidente de la communauté d'agglomération** prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil communautaire et recrute le personnel. Elle est l'ordonnateur de la régie.

La **directrice de la régie** (nommée par le conseil d'exploitation) procède, sous l'autorité de la présidente de la communauté d'agglomération, à l'exécution des décisions du conseil et organise le fonctionnement quotidien de la régie.

Les règlements du service assainissement

Le **règlement du service Assainissement collectif communautaire** permet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le **règlement du service Assainissement non collectif** a été révisé le 17 décembre 2015.

Le personnel

Sous l'autorité de la directrice de la régie, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales, au sein des quatre cellules suivantes :

- **accueil du public et gestion administrative des usagers** ;
- **maîtrise d'ouvrage**, pour le lancement et le suivi de marchés d'investissement en termes d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la réhabilitation des stations d'épuration ;
- **exploitation**, suivi de fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages publics d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales transférés à la communauté d'agglomération, ainsi que des ouvrages structurants créés par celle-ci ;
- **service public d'assainissement non collectif**, pour le contrôle réglementaire des installations individuelles.

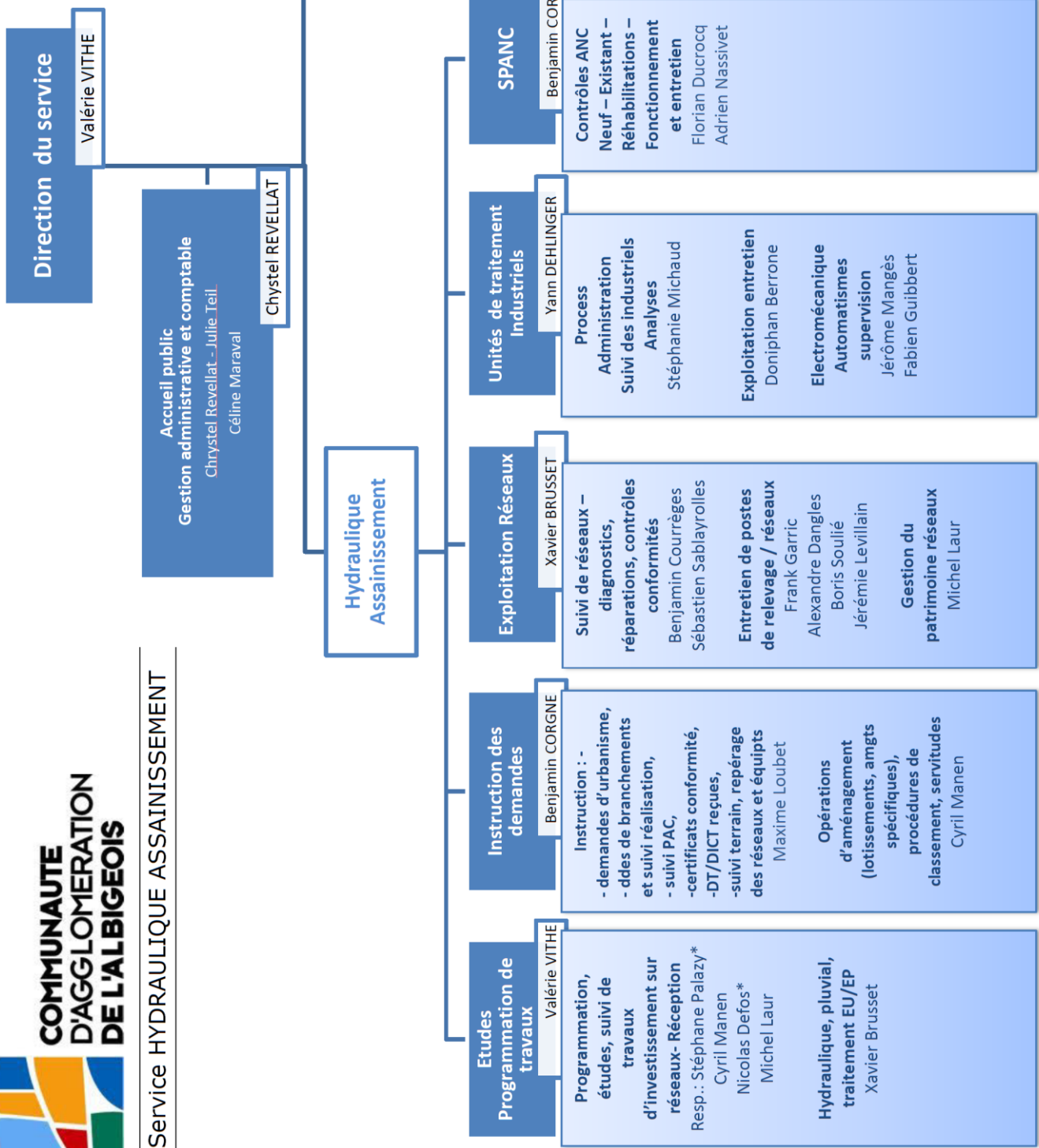
À noter que le service assainissement bénéficie contre remboursement, des supports communs à tous les services de l'agglomération en termes de ressources humaines, finances, marchés publics, communication.

Le service Assainissement est composé au 31 décembre 2020 de 24 agents.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGOIS

Service HYDRAULIQUE ASSAINISSEMENT



*Etudes et suivi de travaux réseaux eau potable: 1 ETP

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

Mise à jour par V. VITHE – 15 novembre 2020

2.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1 L'usager de l'assainissement collectif

L'usager est une personne physique ou morale desservie par le réseau collectif d'eaux usées. Les usagers peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux ou des entreprises (services, industries).

On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs).

L'usager domestique

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, **un abonné à l'assainissement collectif** (associé généralement à un branchement) **correspond à 2 habitants**. Le service assainissement collectif de l'agglomération compte au total **38 943 abonnés**.

Les besoins domestiques peuvent être définis comme étant les volumes d'eau nécessaires à la vie courante des citoyens. Ils couvrent donc différents usages.

La **consommation journalière en eau d'une personne en France** est la suivante pour les différents postes (source SISPEA) :

49 litres pour les bains et les douches ;
25 litres pour les W.C. ;
25 litres pour le linge ;
12 litres pour la vaisselle ;
8 litres pour le ménage ;
8 litres pour l'arrosage des plantes ;
9 litres pour la préparation de la nourriture ;
1 litre pour la boisson.

Soit au total **137 litres /jour/personne**.

Cette consommation journalière est légèrement supérieure à la consommation domestique des abonnés du grand albigeois, qui est de **136 litres par jour et par personne**.

L'usager non domestique

Les usagers non domestiques sont des usagers qui rejettent des eaux industrielles. Sont classées dans les eaux industrielles tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique.

Toutefois les usagers rejetant des eaux industrielles analogues aux eaux usées domestiques sont considérés comme des usagers assimilés domestiques.

Les usagers non domestiques sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération. Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terrassac.

Les conventions et les autorisations de déversement

Depuis 2006, le service Assainissement recense les principaux industriels présents sur l'agglomération. Il s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et, si nécessaire, la signature de conventions de déversement, spécifiant les conditions d'acceptation techniques et financières de leurs effluents dans le réseau public.

Le tableau ci-après présente la liste des industriels détenteurs d'une autorisation de déversements en vigueur :

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou de la convention
Montagne Noire	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	26/10/1995. Renouvellement à prévoir
VOA verrerie d'Albi	Fabrication de bouteilles en verre	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	16/01/2014 (5ans)
SRA SAVAC	Hydrocurage, collecte et stockage déchets dangereux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	02/05/2019 (5ans)
Fin' Tech	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
Moroni SA	Agroalimentaire	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	2009. (à renouveler en 2021)
DITEP	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
DYRUP	Fabrication peintures et traitement du bois	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
Fondation Bon Sauveur	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	10/10/2017 (3 ans)
Pierre Valette salaisons	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2018 (1 an). Renouvellement en cours pour 5 ans.
MEDIMAT	Entretien véhicules TP	Terssac	STEP Albipôle	Arrêté de déversement	(2015) 5 ans
SARL Lavage Auto	Lavage voitures	Marssac-sur-Tarn	STEP Marssac	Arrêté de déversement	18/11/2013 (5 ans). Renouvellement à prévoir
Centre hospitalier	Hôpital	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	10/10/2017 (1 an + 2 ans après travaux) A renouveler en 2021
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Le Séquestre	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans). Renouvellement à prévoir

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	convention spéciale	ou de la convention
SA Excellence (Thuries)	Chocolaterie	Marssac-sur-Tarn	STEP Marssac	Convention de déversement	A prévoir en 2021
Quick Net	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	11/12/2018 (5 ans).
Press Bleu	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans). Renouvellement à prévoir
Manresa	pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans). Renouvellement à prévoir
Géant Casino	Laboratoire alimentaire, cafétéria, grande surface	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	Visite à effectuer en 2021
Alby Foie GrasConserverie Pierre Lascroux	Conserverie de canard	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	Visite à effectuer en 2021
Clinique Claude Bernard	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	Convention de déversement	Visite à effectuer en 2021
Bernardou	Transport de poudre (chaux, farine)	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans). Renouvellement à prévoir
PHODE	Fabrication d'additifs sensoriels	Terssac	STEP Albipôle	Convention de déversement	02/12/2019 (5ans)
Morin Marée	Préparation de sauces	Marssac-sur-Tarn	STEP Marssac	Arrêté de déversement	2019
Lagrèze et Lacroux	Activités de génie électrique et génie climatique	Terssac	STEP Albipôle	Arrêté de déversement	2018
Aurock	Développement de matériaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2018

Tableau 3 : Les conventions de déversement

2.2 Les branchements

Le réseau collectif d'assainissement évolue afin de permettre d'accroître la desserte des usagers. Différentes étapes depuis la réalisation des travaux jusqu'au raccordement des usagers permettent l'extension du réseau.

D'après les dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, **le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement existant est obligatoire, dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau.**

Un délai supplémentaire sous forme de dérogation, allant jusqu'à 10 ans peut être accordé si l'état de l'installation d'assainissement non collectif en place le permet.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de branchements créés en eaux usées	102	162	99	65	148	116	105	84
Nombre de branchements créés en eaux pluviales	1	7	10	9	13	16	16	16

Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements créés de 2012 à 2020

2.3 Les volumes traités

L'ensemble des volumes traités par les stations de la communauté d'agglomération provient des volumes d'eau potable consommés par les habitants de l'agglomération et rejetés au réseau public d'assainissement.

Les volumes d'eaux usées rejetés et traités sont assimilés aux volumes d'eau potable consommés. Ils sont comptabilisés par chaque compteur individuel d'eau potable.

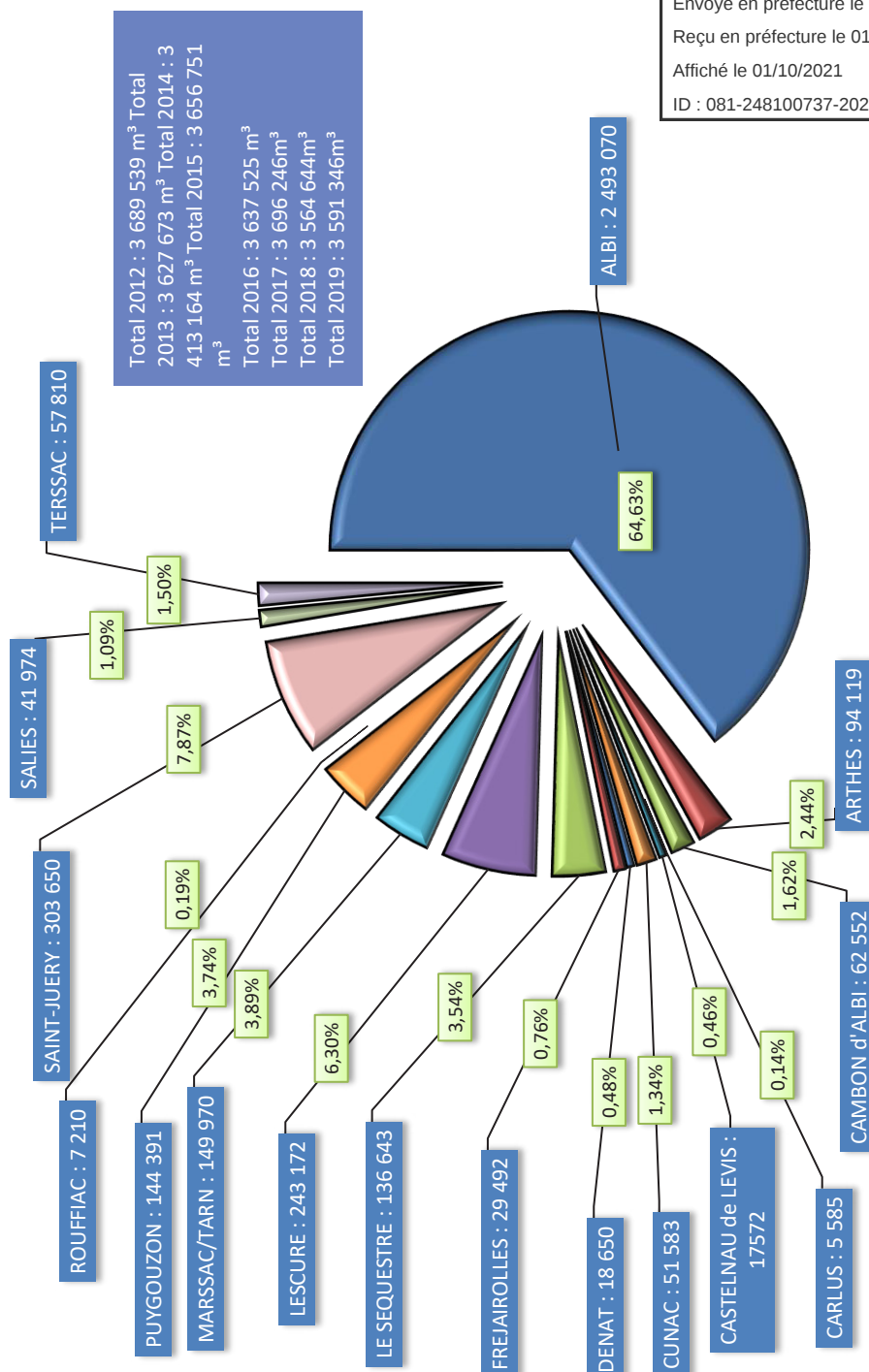
Au total **3 857 443 m³** d'eaux usées ont été traités par les stations de la communauté d'agglomération en 2020 pour **3 591 346 m³** d'eaux usées en 2019.

En 2018, le volume était de **3 564 644 m³**.

Ce volume est à relier directement aux ressources financières du service, la redevance communautaire perçue auprès des abonnés étant directement proportionnelle au volume d'eau potable consommé, considéré comme le volume d'eaux usées rejeté.

La répartition des volumes traités par commune est la suivante :

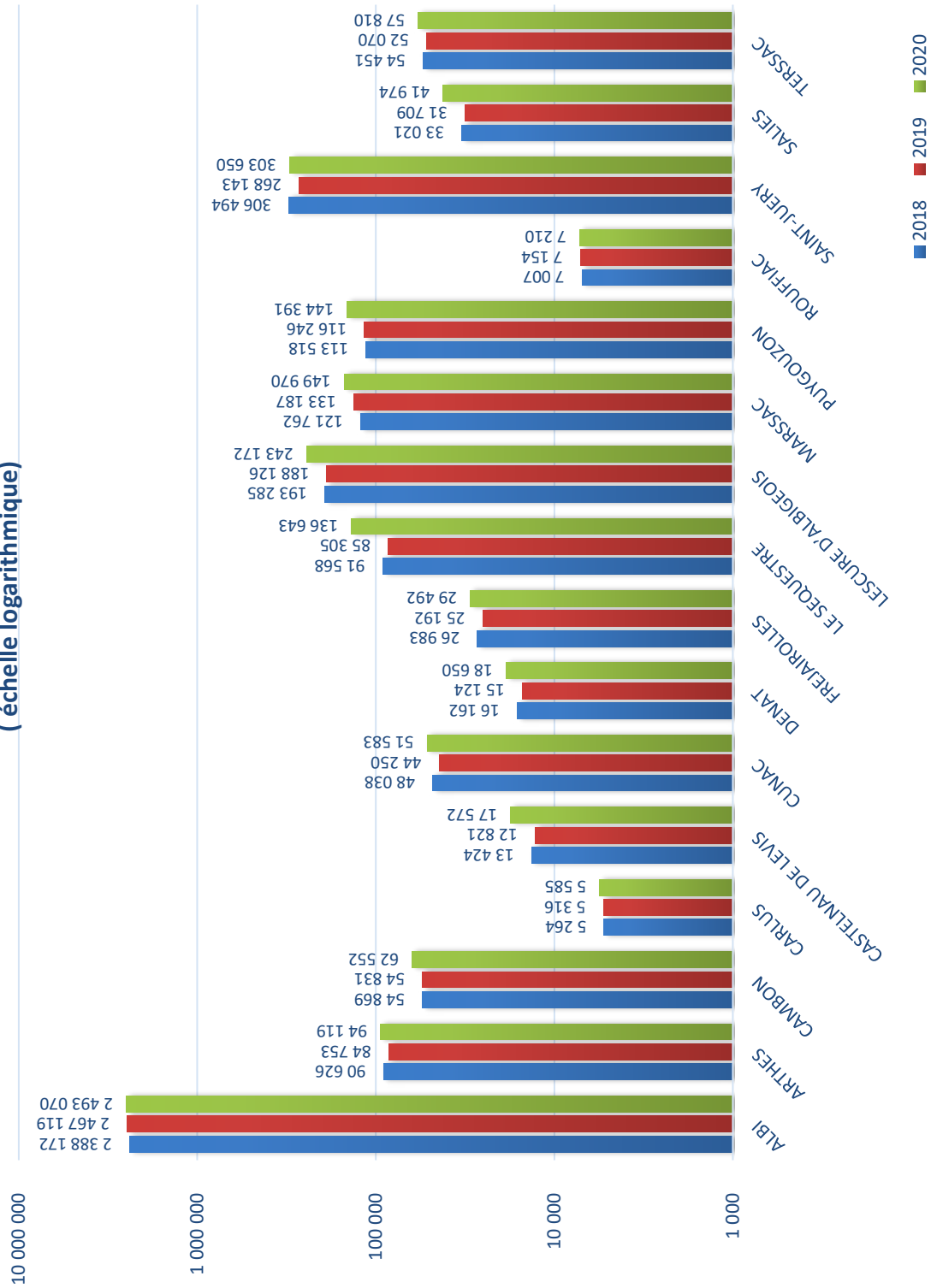
	Volume eaux usées traitées
ALBI	2 493 070
ARTHES	94 119
CAMBON d'ALBI	62 552
CARLUS	5 585
CASTELNAU de LEVIS	17 572
CUNAC	51 583
DENAT	18 650
FREJAIROLLES	29 492
LE SEQUESTRE	136 643
LESCURE	243 172
MARSSAC	149 970
PUYGOUZON	144 391
ROUFFIAC	7 210
SAINT-JUERY	303 650
SALIES	41 974
TERSSAC	57 810
TOTAL	3 857 443



Graphe 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2020 (m³)

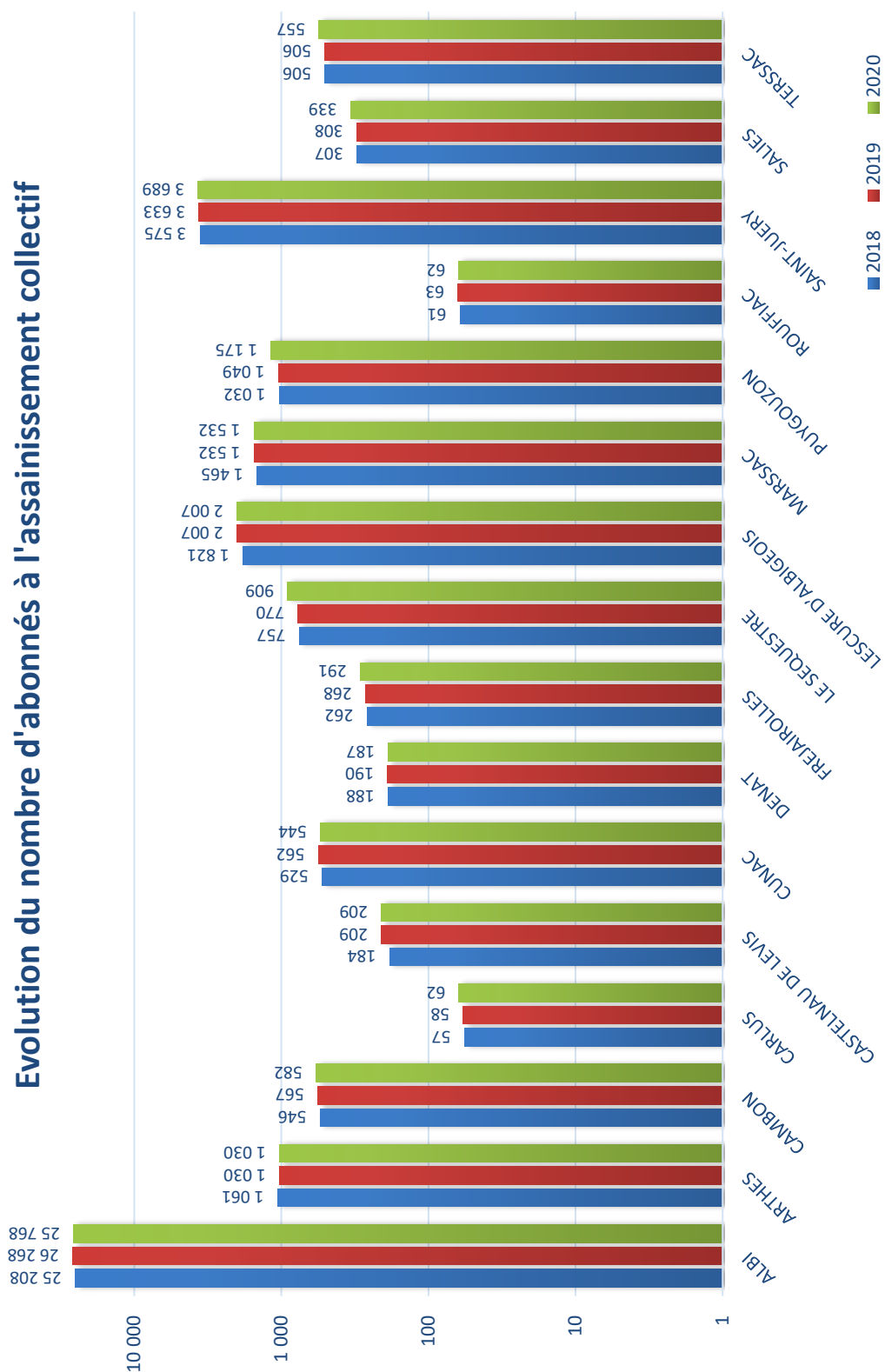
Evolution des volumes d'eaux usées traitées (m3)

(échelle logarithmique)



Graphe 2 : Evolution du volume d'eau usées traitées (en m3)

Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif



Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif

2.4. Résultats de fonctionnement

Fonctionnement des postes de relevage

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)
ALBI			
	PR Hoche	1333	745
	PR Matisse	1045	253
	PR Imbert	3451	1285
	PR Sainte-Carême	320	19
	PR Les Crins	219	36
	PR La Ceriseraie	381	113
	PR Moulin de l'Albigeois	375	105
	PR Rives du Tarn	1580	565
	PR Les Pasteliers	412	168
	PR Doumerg	174	114
	PR Fabre d'Eglantine	909	205
	PR Route de Graulhet	1429	815
	PR Rue Paul Péret	1755	287
	PR Piscine Galinou	13591	867
	PR Parc Pélissier	360	172
	PR Jardin de Pélissier	277	91
	PR INNOPROD	1253	439
	PR rue du PORT	268	80
	PR KOENING	348	64
	PR Pont vieux	6511	937
ARTHES			
	PR RD70 (La Sérigné)	158	56
	PR MALROUX (Pont d'Arthès)	455	276
	PR CAUSSE (site Canoë)	2728	167
CAMBON			
	PR BEL AIR	0	0
CASTELNAU de LEVIS			
	PR PECHEUR	1116	764
CUNAC			
	PR CANAQUE - rue du bourg	160	88
	PR RIVIERE - chemin de la rivière	4876	1054
	PR LES AVALATS - Maillols route des Avalats	5418	2373
DENAT			
	PR Lotissement la Gourtanelle	646	NC
	PR La Resclauze	2613	580
FREJAIROLLES			
	PR Fréjairolles Bourg	2095	NC
LABASTIDE DENAT			
	PR Labastide-Dénat bourg	5573	2492
LE SEQUESTRE			
	PR La Baute	1359	840
	PR Les Taillades	2514	1939

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)
LESCURE D'ALBIGEOIS			
	PR Corduraries	258	69
	PR Moroni	3005	2600
	PR Ségalar	444	236
	PR St Pierre	451	244
	PR de la Pharmacie	3013	1556
	PR Mac Do Leclerc	634	301
	PR Les Prats	1471	968
	PR Stade municipal	1313	560
	PR Jardinerie Tarnaise	365	330
	PR Eglise Saint Pierre	NC	NC
	PR La Barrière II	9376	4552
	PR Pélenças	489	152
	PR Camélias rue Labar	254	61
MARSSAC			
	PR ZI la Pelbousquié	253	85
	PR Bourdelas	600	327
	PR des Lizes	410	39
	PR du Parc	509	163
	PR rue du Port	1507	296
	PR Rieumas	0	0
	PR La Source	0	0
PUYGOUZON			
	PR Bellevue	12522	1325
	PR La Perrière	22812	1437
	PR Bois Grand	1077	130
SAINT-JUERY			
	PR Saut du Tarn	3509	1693
	PR Colette	232	114
	PR Marc Chagall - Clos de la Renaudié	1415	944
SALIES			
	PR Negrot - Bousquet	269	122
	PR Couxovie	236	95
	PR Château bas	NC	181
	PR Alary - Centre	0	0
TERSSAC			
	PR Croix rouge (carrefour RD 13 - Vaysse)	28227	4156
	PR Larroque	2642	1205
	PR Mazet	1046	717

Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage

	Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
Ouvrages structurants C2A			
PR1 LESCURE-Route de la Barrière	41 294	2 645	NC
PR2 LESCURE-Chemin des Grèzes	11 410	1 819	NC
PR3 LESCURE-Impasse Oustalnou	27 371	1 748	353 487
PR4 ST-JUERY-Chemin Salaberde	113 275	7 974	968 443
PR6 ALBI-Pont Neuf	274 330	4 979	1 324 244
PR7 ALBI-Bondidou	72 343	2 450	953 396
PR5 ALBI-Fonlabour ZAC	NC	187	NC
PR5 ALBI-Fonlabour Séquestre	12 926	2 153	197 565
PR8 ALBI-Route de Terssac	47 009	3 879	367 957
PR0 ARTHES-liaison Mitterrand-Bonafé	12 139	1 607	51 726
PR TERSSAC-ALBIPOLE-Thomas	375	44	NC
PR TERSSAC-ALBIPOLE-Martelle	118	28	NC
PUYGOUZON - Bassin de la Vène	2 055		339 039
ALBI - Dégrilleur de Gardès	1 170	1 732	NC
TOTAL	779 856	73 892	-

Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2020

L'entretien des réseaux

L'entretien des réseaux s'effectue suivant différents types d'interventions assurées soit en régie par les agents du service Assainissement, soit par des prestataires privés pour le compte de la régie :

- l'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- l'inspection télévisée des réseaux ;
- les interventions ponctuelles comme les débouchages ;
- les travaux de réparations ponctuelles des réseaux et branchements d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des canalisations et regards, l'entretien des avaloirs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements.

Certaines portions de réseaux sont plus sujettes à encrassement que d'autres.

Ainsi, on appelle **point noir** tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contrepenne, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

Le service Assainissement procède également à des **inspections télévisées des réseaux** permettant d'effectuer des diagnostics. Ces diagnostics sont réalisés, soit lors d'un projet d'investissement, soit, lors de suspicion de défaut sur des ouvrages ou sur des branchements, soit simplement dans le cadre de la surveillance.

Le service Assainissement effectue également, à titre curatif, de nombreuses interventions ponctuelles. Ces interventions, quelles qu'elles soient, sont réalisées sur le domaine public.

La maintenance des postes de relevage

Cette maintenance est assurée par les agents du service Assainissement et consiste en diverses interventions :

- nettoyage,
- pompage,
- débouchage des pompes,
- vérification d'étanchéité des pompes,
- vérification du fonctionnement du poste,
- contrôle des armoires électriques de commande.

La rénovation des stations de relevage

Différentes réparations sont réalisées sur les stations de relevage.

Elles consistent généralement à :

- renouveler les matériels mécaniques (canalisations, clapets, vannes, paniers),
- renouveler les éléments électromécaniques et les armoires électriques de gestion de ces équipements (platines d'automatisme, transmetteurs d'alarme, capteurs de niveaux, appareils de protection),
- mettre en place de nouveaux appareils électriques pour assurer un meilleur rendement et réaliser des économies,
- remplacer les pompes défectueuses ou les éléments mécaniques.

Commune	Curage préventif (ml)	Nettoyage d'avaloirs (unité)	RESEAUX		
			Interventions curatives (unité)	Inspection télévisées	Contrôles de conformité de raccordement (unité) (*)
ALBI			65	10 525	363
ARTHES			4	1 963	26
CAMBON			3	0	7
CARLUS				0	2
CASTELNAU DE LEVIS			1	0	2
CUNAC			1	60	8
DENAT				446	5
FREJAIROLLES			2	0	7
LE SEQUESTRE			4	0	17
LESCURE			9	0	32
MARSSAC SUR TARN			8	667	34
PUYGOUZON			9	302	22
ROUFFIAC				0	0
SAINT JUERY			15	166	60
SALIES			1	32	7
TERSSAC			6	317	15
Total 2020	28 771	2 228	128	14 478	607

(*) hors
contre-visites

Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage

Les ouvrages d'épuration

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de 17, répartis comme suit :

Stations	Capacité STEP	Type de filière	Mise en service
ALBI-MADELEINE	91 000 EH	Boues Activées Faible Charge	2010
CARLUS	200 EH	Décanteur Digesteur Filtre à Sable	1996
CASTELNAU DE LEVIS	1 050 EH	Lagune	2005
DENAT	240 EH	Lagune	1989
	250 EH	Lagune (en complément du lit planté de roseaux : versant nord)	1975
		Dégrilleur suivi d'un lit planté de roseaux (versant nord)	2016
	30 EH	Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique	2015
FREJAIROLLES	1 300 EH	Filtre planté de roseaux	2012
	250 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	2001
LABASTIDE DENAT	200 EH	Lagune	1982
MARSSAC SUR TARN	1 950 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1982
	100 EH	Micro station (Lot. Beausite)	2018
SAINT-JUERY	80 EH	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	2008
SALIES	800 EH	Lagune	1992
	200 EH	Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable	2002
TERSSAC	1 050 EH	Lagune	2001
ZA ALBIPOLE	1 500 EH	Boues Activées Faible Charge	2016
ROUFFIAC	260 EH	Filtre planté de roseaux	2013
TOTAL	100 460 EH		

Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration

La fiche signalétique de chaque station comprenant ses résultats de fonctionnement est présentée en annexe n°2.

Evaluation des charges brutes

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles.

STEP	Capacité nominale (EH)	Charge reçue (EH)	Taux de charge (%)	Charge polluante (Kg/j)						charge hydraulique journalière (m3/j)
				DBO5 nominal	DBO5 moyenne reçue	DCO nominal	DCO moyenne reçue	MES nominal	MES moyenne reçues	
ALBI- MADELEINE	91 000	53 733	59%	5 460	3224	10 920	7965	8 190	3900	14431
CARLUS	200	pas de bilan 24h		12		24		14		
CASTELNAU-DE-LEVIS	1 050	183	17%	63	11	126	36	73,5	18	79
DENAT (VERSANT NORD)	250	pas de bilan 24h		10,8		29		17		
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240	pas de bilan 24h		13		24		14		
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	30	pas de bilan 24h		1,8						
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250	pas de bilan 24h		15		30		18		
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	1 300	267	21%	78	16	156	49	117	31	74
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	200	pas de bilan 24h		10,8		19		11		
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	1 950	750	38%	150	45	300	202	175	109	269
ROUFFIAC	260	pas de bilan 24h		15,6		31,2		23,4		
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80	pas de bilan 24h		4,8		9,6		5,6		
SALIES (Bourg)	200	pas de bilan 24h		12		24		14		
SALIES (COMMUNALE)	800	483	60%	48	29	96	92	56	35	50
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1 050	533	51%	63	32	126	125	73,5	72	381
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	1 500	140	9%	90	8,4	180	23	100	9,7	75
MARSSAC SUR TARN (BEAU SITE)	100	pas de bilan 24h		2,7						
TOTAL	100 460	56 090								

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

Pour les stations de taille ≤ 200 EH, pas de bilan 24h
Pour les stations de taille supérieure à 200 EH et inférieure ou égale à 500 EH, 1 bilan 24h a lieu tous les 2 ans
Pour les stations de taille supérieure à 500 EH et inférieure ou égale à 1 000 EH, 1 bilan 24h / an
Pour les stations de taille supérieure à 1 000 EH et inférieure à 2 000 EH, 2 bilans 24h / an

Tableau 8: Récapitulatif de l’auto surveillance réalisée en 2020 sur les stations de traitement du Grand Albigois

Production et valorisation des boues

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la communauté d'agglomération qui ne dispose pas d'installation de valorisation des boues.

La nouvelle station d'épuration d'Albi- Madeleine a intégré cette problématique et a déclenché le dépôt d'un nouveau dossier de plan d'épandage (récépissé de déclaration du 11/07/2011 au titre de la loi sur l'eau) fondé sur une valorisation des boues sur deux filières parallèles et complémentaires : le **co-compostage et l'épandage direct sur terrains agricoles**.

Des conventions entre l'agglomération et 17 agriculteurs locaux ont été signées à cet effet.

Stations	Boues évacuées en 2019 (TMS*)	Boues évacuées en 2020 (TMS*)	Filière d'évacuation et valorisation	taux de conformité filière (%)
ALBI- MADELEINE	748,94	744,810	94% en compostage et 6% en épandage	100%
CARLUS	0,318	0,472	Vers Station Albi Madeleine	100%
CASTELNAU-DE-LEVIS			Sans objet	
DENAT (VERSANT NORD)			Sans objet	
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)			Sans objet	
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	0,069	0,099	Vers Station Albi Madeleine	100%
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	0,561	0,624	Vers Station Albi Madeleine	100%
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)			Sans objet	
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)			Sans objet	
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)		24,436	Vers Station Albi Madeleine	100%
ROUFFIAC			Sans objet	
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	0,243	0,359	Vers Station Albi Madeleine	100%
SALIES (Bourg)	0,485	0,065	Vers Station Albi Madeleine	100%
SALIES (COMMUNALE)			Sans objet	
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)			Sans objet	
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)		1,360	Compostage	100%
MARSSAC Beau Site	0,062	0,122	Vers Station Albi Madeleine	100%
Total	750,678	772,35	indicateur P206.3	100%

*tonnage de matière sèche

Tableau 9 : Production et valorisation des boues

Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) du département du Tarn.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire d'hygiène départemental d'Albi.

Dans le cadre d'une auto surveillance soumise à la validation de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du SATESE du Tarn et du service départemental de police de l'eau du Tarn, les agents du service assainissement réalisent in situ les analyses d'autosurveillance de la station d'épuration d'Albi-Madeleine.



Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont physico-chimiques : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.

Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2020

La fréquence des contrôles réglementaires et les normes de rejet dépendent de la taille des unités de traitement. Ainsi **104 bilans réglementaires** ont été réalisés sur la station de la Madeleine.

Sur les petites unités de traitement, **la fréquence des bilans** est ramenée à 1 ou 2 par an ou une fois tous les deux ans.

Les moyennes des résultats des analyses réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant :

Stations	Capacité (EH)	Débit nominal par temps sec (m³/j)	Charge polluante moyenne							Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformes	Observations	Taux de conformité %
			Concentrations en sortie (mg/l)										
			pH	MES	DBO5	DCO	NGL	Pt					
	91000	14261	7,6	5,6	3,4	32	11,2	1,3		104		100%	
CARLUS	200	-	6,8	12	13	83	59	6,42			Prélèvement ponctuel	/	
CASTELNAU-DE- LEVIS	1050	44,5	9,2	168	6	75	24	3		2	1	La forte teneur en algues microscopiques en sortie est à l'origine de valeurs élevées en MES qui contribuent à une non-conformité dans l'année	50%
DENAT (VERSANT NORD)	250	-	7,2	13	20	109	29	2,5				Prélèvement ponctuel	/
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240	-	7,8	26	4	38	21	1,8				Prélèvement ponctuel	/
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	30									pas d'analyse en 2020			/
FREJAIROLLES (Hameau de Mazens)	250	-	7,3	2	3	19	29	2,35				Prélèvement ponctuel	/
FREJAIROLLES (Bourg - Ondesque)	1300	74	7,1	12	6,5	46	54	5,8		2	2		100%
LABASTIDE DENAT	200	-								pas d'analyse en 2020			/
MARSSAC Le Verdier	1950	269	7,9	5,8	6,7	47	23	4,1		2	2		
MARSSAC Beau Site	100	-	7,4	3	3	37	118	11,9				Prélèvement ponctuel	
ROUFFIAC	260									pas d'analyse en 2020			
SAINT-JUERY Cios de Rousset	80	-								pas d'analyse en 2020			
SALIES Bourg	200	-	7,4	4	4	29	44	5,25				Prélèvement ponctuel	
SALIES Lagune	800	50	9	77	9	55	19	4,08		1	1		100%
TERSSAC Lagune	1050	273,5	8,6	104	6	44	17	2,8		2	2		100%
TERSSAC ZA Albiopôle	1500	49,5	7,5	2,8	3	14	41	4,7		2	2		100%

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 081-248100737-20210928-DE

Tableau 10 : Analyse de la qualité des eaux rejetées

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

2.5 Indicateurs de performance

Par application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la cour des comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel imposent aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance.

Référence	Libellé	2018	2019	2020
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 au 1 ^{er} janvier n+1 (moyenne voir partie tarif du RPQS)	1.82	1.86	1.85
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement des effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	27	27	27
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	101 points	101 points	102
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4.64	6.55	6.11
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0.80%	0.83%	0.73
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies par application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90 points	70 points	90 points
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%	100% (hors algues Castelnau)
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1192.23	750.68	772.35
P206.3	Taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%
D201.0	Nombre d'habitants desservis	71 761	72 465	72 946
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées	84.48%	83.37%	84.94
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0.07 ‰	0.04 ‰	0.04
P258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	0.50 ‰	0.77 ‰	0.74 ‰
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité en € HT	157 110 € HT sur 5 689 025.26 € de recettes redevances assainissement	138 619 € HT sur 5 818 320.87 € de recettes redevances assainissement	87 557.18
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	20 ans	12.5 ans	8.8 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2.82%	3.17%	3,5%

Tableau 10 : Indicateurs de performance

2.5.1 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur **D202.0**)

Fin 2020, on recense **27 autorisations et/ou conventions de déversement d'eaux usées non domestiques** au réseau public d'assainissement collectif.

Elles font l'objet d'une surveillance annuelle à trimestrielle, suivant les établissements et d'une révision obligatoire a minima tous les 5 ans.

En 2019, 27 autorisations délivrées étaient recensées.

2.5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur **P202.2B**)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **102 points**.

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 120, elles sont relatives à la gestion du réseau.

	Nombre de points possible	Valeurs 2020	Nombre de points obtenus par la communauté d'agglomération en 2019
VP.250 existence d'un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto surveillance du réseau (10 points)	10	OUI	10
VP.251 existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	OUI	5
VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	OUI	10
VP 253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	95.5%	5
VP 254 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP 255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	36%	0

	Nombre de points possibles	2020	en 2020
VP 256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	15	70.5%	12
VP 257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...)	10	OUI	10
VP 258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10 ou 0 pour une réalisation partielle	OUI	10
VP 259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10 ou 0 pour une réalisation partielle	OUI	10
VP 260 Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	OUI	10
VP261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	10	OUI	10
VP 262 Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	OUI	10
Total P202.2B	120 points		102 points

2.5.3 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...)

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements :

VP 046 Nombre de points noirs	22	31	29
VP 199 Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	48	48	46
VP 200 Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	425	425	429
VP.077 Linéaire de réseaux hors branchements	473	473	475
P252.2 Nombre de points noirs du réseau de collecte 2019 (par 100 km de réseau)	4.65	6.6	6.1

2.5.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur **P253.2)**

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

		Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Linéaire de réseau renouvelé (hors extension)	Réseau EU (en ml)	4 157	3 861	2 658	2345
Longueur du réseau de collecte	Réseau (en ml)	484 260	474 321	472 546	475 575
Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années	Réseau (en km)	17.02	19.05	19.7	17.3
Taux moyen de renouvellement réseau EU (sur 5 ans) (P253.2)	En %	0.70 %	0,80 %	0.83 %	0.73%

2.5.5 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur **P203.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Conforme à 100 % comme en 2020

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

2.5.6 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement (indicateur P255.3)

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **90 points**.

		Réponses
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	VP 158 Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, DO, trop pleins de PR)	Oui
	VP 159 Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	Non
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	VP 160 Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	Oui
	VP 161 Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	Oui
	VP 162 Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration en application de l'arrêté du 22 juin 2007	Oui
	VP 163 Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Non
B – Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	VP 164 Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires drainants au moins 70 % du territoire desservi en amont	Non
C – Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	VP 165 Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui
VP186 – Pollution collectée estimée en DB05		4 377
TOTAL		90 pts

2.5.7 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'État à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2019

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

2.5.8 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2019

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

2.5.9 Conformité des performances des équipements d'épuration > à 2000 EH au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau - P254.3)

100 % conformes comme en 2019

2.5.10 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration D203.0

745 tonnes de matières sèches (TMS) en 2020 contre 781 en 2019.

2.5.11 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation - P206.3)

L'indicateur mesure le **niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires**

Cet indicateur est de **100 %**.

2.5.12 Nombre d'habitants desservis - D201.0

VP.056 : Nombre d'abonnés : 38 943 abonnés

VP.175 : Nombre d'habitants desservis : 72 946 habitants

VP.228 : Densité linéaire d'abonnés : 82 abonnés par kilomètre de réseau

2.5.13 Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées

VP.056 Nombre d'abonnés : **38 943 abonnés**

VP124 Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif.

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et **de suivre** l'avancement des politiques de raccordement **pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif**.

Le service d'assainissement collectif dessert **38 943 abonnés** ce qui représente **72 946 habitants**.

Cet indicateur est précisé au paragraphe présentation du territoire desservi.

Le service d'eau potable comprend 45 847 abonnés.

Le taux de desserte est de 84.94 % en 2020

En 2019, il était de 84.83%.

2.5.14 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers - P251.1

	2017	2018	2019	2020
Nombre de demandes d'indemnisation	6	5	3	7
Nombre d'habitants desservis	71 340	71 652	72 553	72 946
Taux de débordement	0.08 ‰	0.07 ‰	0.07 ‰	0.10 ‰

Les chiffres mentionnés dans le tableau ne correspondent qu'aux demandes effectuées par les usagers et ne conduisent pas de façon systématique à une indemnisation.

2.5.15 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues - P258.1

	2017	2018	2019	2020
Nombre de réclamations	19	18	29	32
Nombre d'abonnés desservis	37 266	37 559	38 048	38 943
Taux de réclamations	0.50 / 1 000 hab	0.50 / 1 000 hab	0.77 / 1 000 hab	0.82 / 1 000 hab

2.5.16 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité - P207.0

Le service Assainissement est amené à abandonner l'encaissement de certaines sommes qui sont considérées comme irrécouvrables (surendettement du débiteur, liquidation d'entreprise, adresse erronée).

Ces valeurs sont fluctuantes d'un exercice à l'autre. En effet, les abandons de créances peuvent concerner différents exercices antérieurs.

Total abandon de créances 2020 : **87 557 € HT** pour 5 815 406.38 € HT de recettes redevances assainissement

Pour mémoire, en 2019 : 138 619 € HT et en 2018 : 157 110 € HT.

2.5.17 Durée d'extinction de la dette de la collectivité - P256.2

La durée d'extinction de la dette, indice de performance p 2
 Assainissement correspond à l'encours de la dette (capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N divisé l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles incluant les intérêts d'emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Épargne brute au 31/12/2020	3 389 046 euros
Capital restant dû au 31/12/2020	29 854 984 euros
Capacité de désendettement	8.8 ans

La durée d'extinction de la dette est de **26 ans** (24 en 2019).

2.5.18 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - P257.0

Ces données sont fournies par les services d'eau potable qui facturent pour le compte de l'Agglomération la redevance assainissement.

Pour l'année 2020, le taux d'impayés s'élève à **3.50 %**

Pour l'année 2019, le taux d'impayés s'élève à **3.17 %**

Pour l'année 2018, le taux d'impayés s'élève à **2.82 %**

Pour l'année 2017, le taux d'impayés s'élève à **2.48 %**.

3.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1 Usager non collectif

L'utilisateur du service public de l'assainissement non collectif est le bénéficiaire des prestations individualisées de ce service. L'utilisateur de ce service est soit le propriétaire de l'immeuble équipé ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif soit celui qui occupe cet immeuble à quelque titre que ce soit.

3.2 Activité du service

Le service réalise **quatre catégories** de contrôles :

✓ Le contrôle de conception d'une installation nouvelle

La conception et l'implantation de toute installation, nouvelle ou réhabilitée, doivent être conformes aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, définies par arrêté interministériel du 7 mars 2012 et par la norme XP DTU 64.1, et par la réglementation locale (cf. zonages d'assainissement locaux).

Le service intervient soit dans le cadre d'une instruction de demande de permis de construire soit dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une installation existante ou d'un équipement d'un immeuble existant.

✓ Le contrôle de bonne exécution d'une installation nouvelle

Ce contrôle a pour objet de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet du pétitionnaire validé par le SPANC. Il porte notamment sur le type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre des différents éléments de collecte, de prétraitement, de traitement et, le cas échéant, d'évacuation des eaux traitées et la bonne exécution des travaux.

✓ Le diagnostic d'une installation existante

Tout immeuble rejetant des eaux usées domestiques et non raccordé au réseau public donne lieu à un contrôle de diagnostic par les agents du SPANC. Ce contrôle est effectué lors d'une visite sur place destinée à vérifier :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif ;
- l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation ;
- le bon fonctionnement et l'entretien de celle-ci

À la suite de ce diagnostic, le SPANC émet un avis qui pourra être :

- **Conforme** pour les installations qui ne présentent pas de défaut et ne génèrent pas de pollution.
- **Conforme avec recommandation d'entretien** pour les installations qui sont conformes en termes de fonctionnement et d'absence de pollution au milieu naturel, mais avec des recommandations d'entretien pour améliorer leur fonctionnement.

- **Non conforme avec recommandation de travaux** pour les installations non conformes pour lesquelles des recommandations de travaux sont énoncées pour assurer le bon fonctionnement.
- **Non conforme avec obligation de travaux** pour les installations non conformes générant une forte pollution et pour lesquelles des travaux sont obligatoires.

✓ Le contrôle en cas de vente

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le rapport de contrôle daté de moins de trois ans du SPANC doit être intégré au dossier de diagnostic technique, prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ce contrôle comprend :

- une visite de terrain
- l'actualisation du diagnostic initial
- la réalisation et l'édition d'un nouveau rapport
- la transmission du rapport au vendeur ou / et au notaire.

✓ Le contrôle périodique des installations existantes

Dans un délai de 6 ans après le diagnostic, le SPANC effectue une nouvelle vérification périodique du bon fonctionnement des installations selon les mêmes critères que pour le diagnostic.

✓ Les contrôles réalisés :

Prestation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée	214	238	176	207	137	122
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée	113	120	138	120	124	107
Diagnostic des installations existantes	68	43	36	8	53	54
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	75	88	104	93	91	90
Contrôle de bon fonctionnement	-	35	193	447	363	631

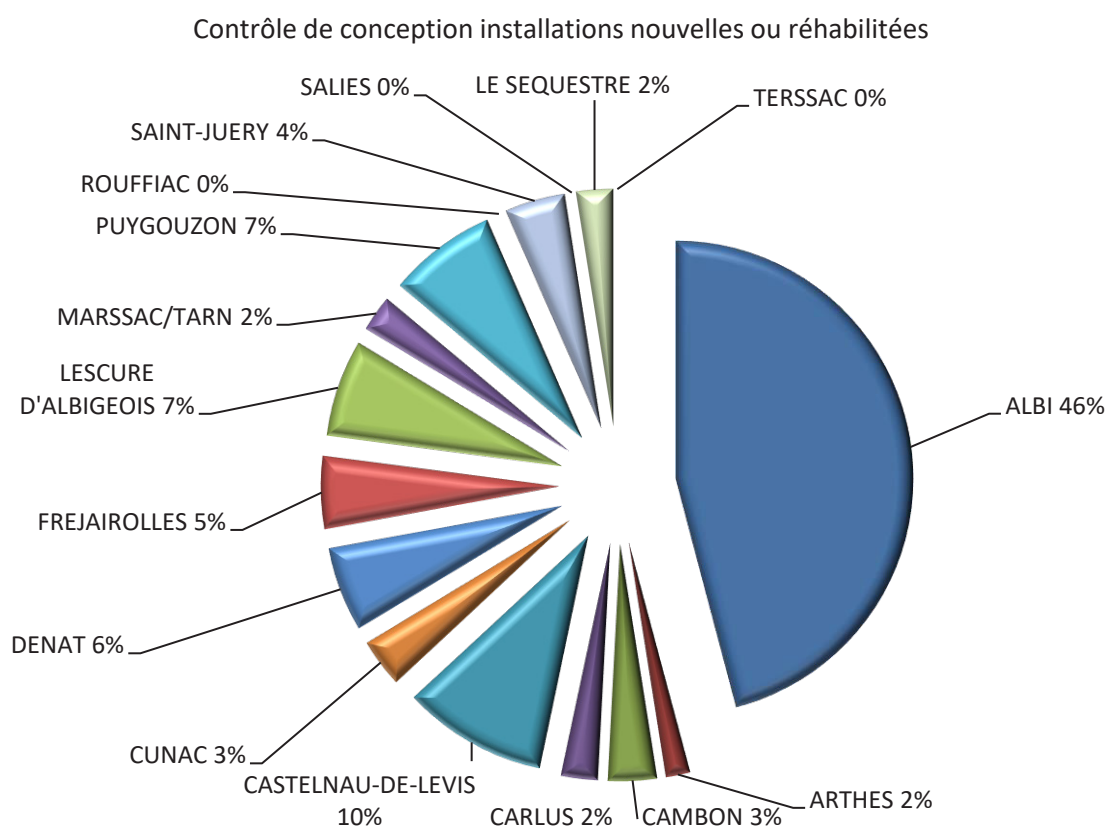
Tableau 12 : Contrôles réalisés

3.3 Contrôle de conception et de réalisation

En 2020, **122 contrôles de conception** ont été réalisés sur des installations nouvelles ou réhabilitées. Ces contrôles sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

	Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée
ALBI	56
ARTHES	2
CAMBON	4
CARLUS	3
CASTELNAU-DE-LEVIS	12
CUNAC	4
DENAT	7
FREJAIROLLES	6
LESCURE D'ALBIGEOIS	8
MARSSAC/TARN	3
PUYGOUZON	9
ROUFFIAC	0
SAINT-JUERY	5
SALIES	0
LE SEQUESTRE	3
TERSSAC	0

Tableau 13 : Contrôles de conception et de réalisation

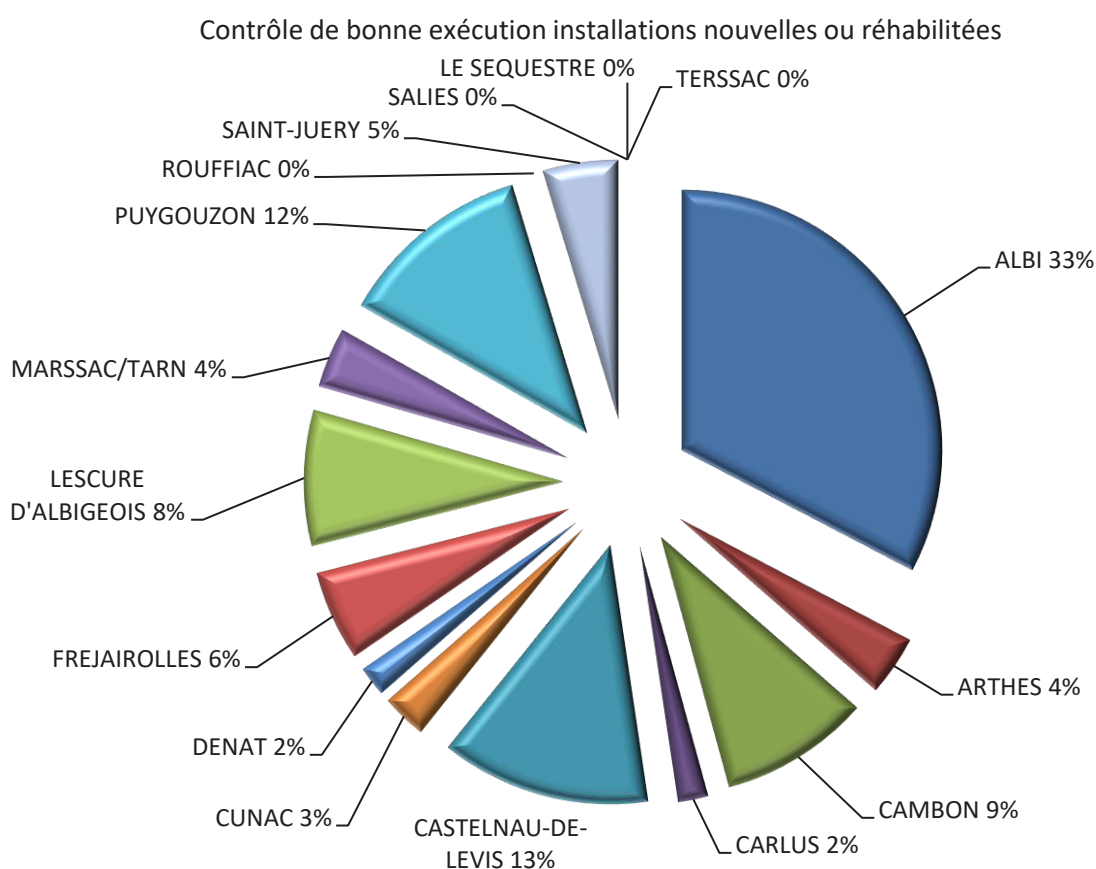


Graphe 4 : Contrôles de conception

Le service a également réalisé **107 contrôles de réalisation** sur les installations nouvelles ou réhabilitées.

	Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée
ALBI	35
ARTHES	4
CAMBON	10
CARLUS	2
CASTELNAU-DE-LEVIS	14
CUNAC	3
DENAT	2
FREJAIROLLES	6
LESCURE D'ALBIGEOIS	9
MARSSAC/TARN	4
PUYGOUZON	13
ROUFFIAC	0
SAINT-JUERY	5
SALIES	0
LE SEQUESTRE	0
TERSSAC	0
TOTAL	107

Tableau 114: Diagnostics des installations existantes



Graphe 5 : Contrôles de réalisation

3.4 Diagnostic sur les installations existantes

En 2020, **775 diagnostics sur les installations existantes** ont été réalisés :

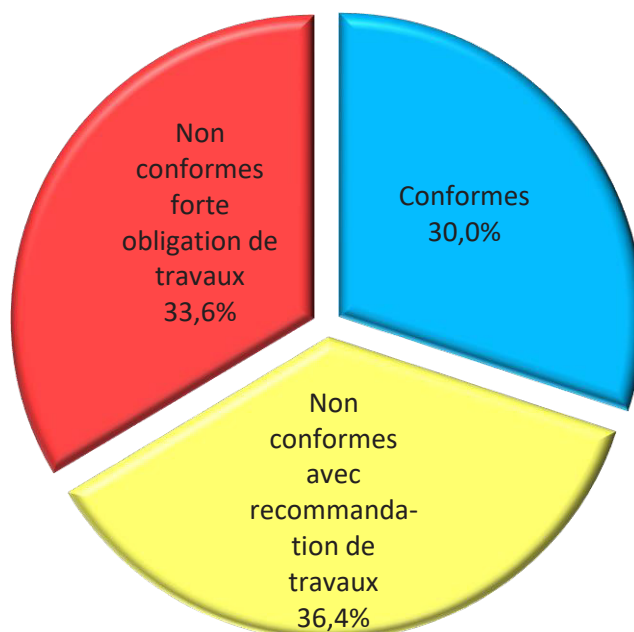
- **54 diagnostics** de bon fonctionnement
- **90 diagnostics réalisés** dans le cadre d'une vente immobilière.
- **631 contrôles** de bon fonctionnement

La répartition des diagnostics et leurs résultats est la suivante :

DIAGNOSTICS DIAGNOSTICS-VENTE CONTROLE de BON FONCTIONNEMENT	Nbre contrôles sur ANC existant	Conformes	Non Conformes avec Recommandation de travaux	Non Conformes avec Obligation de travaux
ALBI	378	76	187	115
ARTHES	17	3	6	8
CAMBON	19	2	11	6
CARLUS	8	4	1	3
CASTELNAU-DE-LEVIS	97	19	35	43
CUNAC	17	2	5	10
DENAT	20	4	2	14
FREJAIROLLES	41	9	13	19
LE SEQUESTRE	3	0	0	3
LESCURE D'ALBIGEOIS	35	5	14	16
MARSSAC SUR TARN	22	5	6	11
PUYGOUZON	63	21	20	22
ROUFFIAC	30	3	15	12
SAINT-JUERY	20	4	3	13
SALIES	0	0	0	0
TERSSAC	5	1	3	1
TOTAL	775	158	321	296

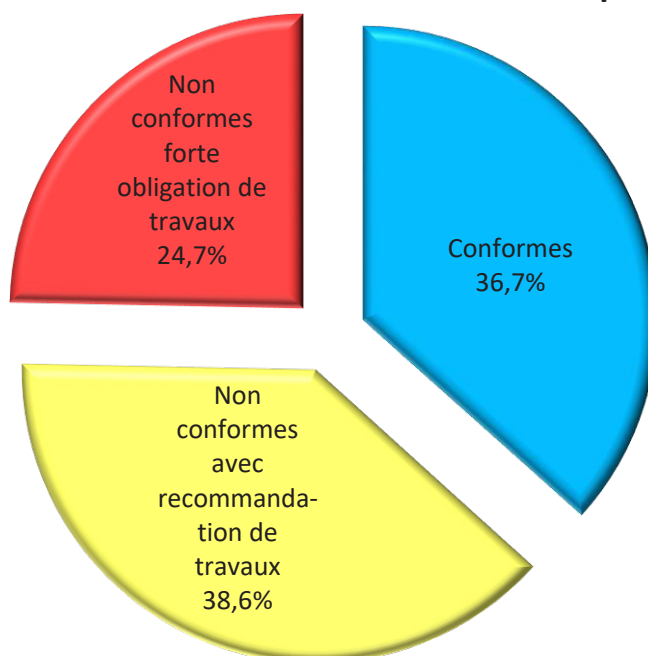
Tableau 15 : Diagnostics des installations existantes

Contrôles réalisés en 2020



Graphique 6 : Répartition des diagnostics 2020 en fonction de leur classement

Résultats cumulés des contrôles réalisés depuis 2007



Graphique 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement

3.5 Dossiers subventionnés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif

Les programmes d'aides aux particuliers pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectives de l'Agence de l'eau Adour Garonne ont pris fin en 2019 et ne sont pas renouvelés. En 2020, aucune subvention n'a pour cela été accordée par l'agence de l'eau.

Bilan pluriannuel	Dossiers subventionnés AEAG												
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ALBI	9	/	15	18	37	24	25	23	0	17	29	0	0
ARTHES	2	/	2	1	5	3	1	2	0	2	5	0	0
CAMBON	1	/	1	6	5	6	1	11	0	9	10	0	0
CARLUS	0	/	3	2	3	9		1	0	3	6	0	0
CASTELNAU-DE-LEVIS	4	/	1	1	5	8	2	9	0	6	8	0	0
CUNAC	4	/	1	1	2	3		3	0	4	5	0	0
DENAT	0	/	3	1	8	9		0	0	4	3	0	0
FREJAIROLLES	4	/	1	12	6	8	5	5	0	12	5	0	0
LABASTIDE-DENAT	1	/	0	2	4	3		1	0				
LESCURE D'ALBIGEOIS	1	/	2	1	15	6	4	6	0	8	6	0	0
MARSSAC/TARN	1	/	0	2	6	4	1	4	0	2	3	0	0
PUYGOUZON	1	/	1	2	9	6	4	5	0	7	11	0	0
ROUFFIAC	0	/	1	4	4	6	4	3	0	3	0	0	0
SAINT-JUERY	1	/	2	2	2	3		1	0	1	3	0	0
SALIES	0	/	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
LE SEQUESTRE	0	/	0	1	4	1	3	2	0	2	0	0	0
TERSSAC	1	/	1	1	3	1		0	0	0	3	0	0
TOTAL C2A	30	0	34	58	118	100	51	76	0	80	97	0	0

Tableau 16 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

3.6 Indicateurs de performance

■ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif - **D302.0**

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **110** (indice D302.0 - valeur de 0 à 140). L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (tableau A)

	Oui	Non	Obtenu
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
TOTAL	100	0	100

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (tableau B)

	Oui	Non	Obtenu
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	10
TOTAL	40	0	10

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - **P301.3**

	2017	2018	2019	2020
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	4 597	4 735	4778	4891
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre	3 000	3 299	3714	3684
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	65.26 %	69,67 %	77.73 %	75.32 %

4.

TARIFICATION DU SERVICE ET MONTANTS FINANCIERS

4 TARIFICATION DU SERVICE ET MONTANTS FINANCIERS

4.1 Assainissement collectif

4.1.1 Prix du service assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation et d'investissement du service d'assainissement font l'objet du vote d'un budget annexe au budget général de l'Agglomération. Son équilibre est principalement atteint par la perception de redevances réclamées à l'utilisateur. Ces redevances font l'objet d'une facturation par les services d'eau potable communaux pour le compte du service Assainissement de l'agglomération. Des conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

Depuis le 1^{er} mai 2004, les dépenses de traitement et des réseaux sont engagées par la communauté d'Agglomération. Une redevance spécifique unique mutualisée sur les 17 communes a été mise en place pour permettre d'équilibrer ces dépenses.

Dans une démarche de sensibilisation aux économies d'eau, il n'a été conservé qu'une part proportionnelle, la part fixe ou abonnement a été supprimée afin que chaque redevable ne paye que ce qu'il consomme.

En 2015, le conseil s'est prononcé pour tendre vers une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire.

4.1.2 Les taxes

Taxe sur la Valeur ajoutée

Une Taxe sur la Valeur ajoutée (T.V.A.) est réclamée sur le prix HT du service assainissement conformément à l'instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93.

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 10% au lieu de 20 %.

De 2004 à aujourd'hui elle a évolué de 5,5% à 10%.

Redevance sur la modernisation des réseaux

Depuis 2008, tout usager dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte est soumis à une redevance de modernisation des réseaux de collecte.

Elle est facturée par les services Assainissement pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les actions individuelles pour réduire sa consommation d'eau (chasse au gaspillage, lutte contre les fuites...) permettent donc d'agir directement sur les montants versés. Cette redevance participe au financement du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024 visant à une préservation des milieux aquatiques, des ressources en eau et une réduction des pollutions.

En 2020, elle était fixée à 0.25 euros HT/m³.

Communes	Tarifs TTC assainissement 2017 par m ³	Tarifs TTC assainissement 2018 par m ³	Tarifs assainissement 2019 par m ³	Tarifs assainissement 2020 par m ³
ALBI	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
ARTHES	1,83 €	1.78 €	1.58 €	1.58 €
CAMBON	1,62 €	1.58 €	1.58 €	1.58 €
CARLUS	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
CASTELNAU de LEVIS	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
CUNAC	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
DENAT	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
FREJAIROLLES	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
LE SEQUESTRE	Base 120 m ³ 1.33 €/m ³	Base 120 m ³ 1.36 €/m ³	Base 120 m ³ 1.58 €/m ³	Base 120 m³ 1.58 €
LESCURE	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
MARSSAC	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
PUYGOUZON	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
SAINT-JUERY	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
SALIES	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €
TERSSAC	1,51 €	1.54 €	1.58 €	1.58 €

Tableau 17 : Evolution des tarifs par m³

Après 10 ans d'ajustements annuels du tarif voté par chaque commune, en 2020, tous les tarifs sont harmonisés à 1,58 € TTC sur la base d'une consommation de 120 m³.

Le tarif du Séquestre varie par tranche de consommation. Il s'agit d'un tarif progressif proposé à titre expérimental : plus on consomme, plus on paie.

4.1.1 Montants assainissement facturés en 2020 pour un volume de 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne **120 m³** se verra facturer une somme de **223.08 € TTC**.

4.1.2 Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes du service en 2020

	2018	2019	2020
Dépenses (€ HT)	6 365 484	7 554 590	6 691 499
Recettes (€ HT)	8 027 332	8 689 255	8 608 030

Dans le cadre de la fiabilisation de l'actif de la collectivité, le service des finances a régularisé en 2019 la prise en compte des amortissements de travaux terminés depuis plusieurs années et des subventions associées, qui n'avaient pas commencé à être amortis.

Ces régularisations se sont élevées à environ 932 850 euros pour les dépenses.

Par ailleurs, il a été mis en place une constitution de provisions au titre des créances restant à recouvrer. Cette provision s'est élevée à 270 437 euros.

D'où l'augmentation artificielle des dépenses et recettes entre 2018 et 2019 revenues proches de l'état de 2018 en 2020.

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2020

Dépenses en € HT			
	2018	2019	2020
Charges à caractère général	1 549 662	1 797 187	1 98 803
Charges en personnel	1 056 431	1 038 439	1 030 458
Charges financières	977 898	936 216	780 950
Dotations aux amortissements	1 814 455	2 645 958	2 121 539
Autres charges et charges exceptionnelles	248 554	469 264	319 040
Redevance modernisation Agence de l'Eau	718 484	667 526	640 709
TOTAL	6 365 484	7 554 590	6 691 499

L'augmentation de charges à caractère général en 2019 est principalement due à l'intégration du fonctionnement de l'unité de traitement de biogaz qui diminuent en 2020, accompagnées d'un effort important en dépenses d'exploitation.

Recettes en € HT			
	2018	2019	2020
Redevances assainissement dont redevance modernisation Agence de l'eau	6 842 958	7 076 701	7 582 391
Subventions d'exploitation	362 740	226 711	214 044
Quote-part des subventions	792 675	1 320 372	802 045
Produits exceptionnels	19 917	64 756	151 621
Atténuations de charges	9 032	715	1 235
TOTAL	8 027 322	8 689 255	8 751 336

Tableau 18 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif

4.2 Assainissement non collectif

4.2.1 Prix du service

Les tarifs et prestations en vigueur n'ont pas évolué depuis 2015 à l'exception de la prestation de contrôle obligatoire en cas de vente immobilière dont la facturation a été modifiée en 2019, celle-ci devenant de plus en plus chronophage.

Par ailleurs l'abandon de toute aide au fonctionnement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne à compter de 2019 va nécessiter de revoir toute la politique de tarification en 2020.

Prestations	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2012 (TVA 5.5%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2013 (TVA 7%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2014 (TVA 10%)	Tarif TTC en vigueur depuis l'exercice 2015 (TVA 10%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2020 (TVA 10%)
Contrôle de conception des installations nouvelles	54,86 €	55.64 €	57.20 €	57.20 €	57.20 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	71,74 €	72.76 €	74,80 €	92.40 €	92.40 €
Contrôle de conception et de réalisation des installations existantes (réhabilitation)	-	-	-	132.00 €	132.00 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	63,30 €	64.20 €	66.00 €	110.00 €	121.00 €
Diagnostic pour les contrôles initiaux et pour les ventes	84,40 €	85.60 €	88.00 €		
Contrôle périodique de bon fonctionnement	48,53 €	48,53 €	50.60 €	59.40 €	59.40 €

Tableau 19 : Tarifs SPANC 2012-2019

Le recouvrement des redevances est réalisé par la Trésorerie Albi-Ville après réalisation de la prestation par le service Assainissement.

4.2.2 Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation du service en 2020

	2017	2018	2019	2020
Dépenses en € HT	44 097	45 300	60 033	89 699
Recettes en € HT	87 339	91 075	91 899	61 724

Tableau 20 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement-non collectif

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2020

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
2020		2020	
Charges à caractère général	8 890	Redevances assainissement	61 724
Charges en personnel	73 524	Subventions d'exploitation	0
Charges financières		Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements	6 734	Atténuation de charges et autres produits	
Charges exceptionnelles	110		
Autres charges de gestion courante	442		
TOTAL	89 699	TOTAL	61 724

Tableau 21 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement-non collectif 2020 par chapitres

5.

INVESTISSEMENTS FINANCEMENTS ET TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

5 INVESTISSEMENTS FINANCEMENTS ET TRAVAUX

5.1 Montants financiers

5.1.1 Assainissement collectif

Présentation des dépenses et recettes d'investissement de 2018 à 2020

Dépenses en € HT			Recettes en € HT		
2018	2019	2020	2018	2019	2020
6 824 444	6 881 967	6 374 684	5 846 284	8 485 408	6 256 196

Tableau 22 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif

Dans le cadre de la fiabilisation de l'actif de la collectivité, le service des finances a régularisé en 2019 la prise en compte des amortissements de subventions associées à des travaux qui n'avaient commencé à être amortis. D'où l'augmentation inhabituelle des recettes en 2019.

5.1.2 État de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du premier transfert de compétences communales à la communauté d'agglomération et 33 emprunts supplémentaires dans le cadre du deuxième transfert, avec extinction progressive au fil des années. Un nouvel emprunt a été contracté en 2020. A ce jour 44 contrats d'emprunts subsistent avec une annuité globale de 2 643 995 € en 2020.

Année	Capital à l'origine (€)	Dette au 31/12/N (€)	Intérêts (€)	Amortissements (€)	Annuité (€)
2015	34 810 446	28 845 932	1 062 775	1 312 904	2 375 679
2016	35 258 246	27 980 827	1 051 839	1 312 902	2 364 741
2017	37 421 360	28 823 499	1 013 979	1 392 902	2 364 741
2018	37 421 390	27 286 097	985 526	1 537 430	2 522 956
2019	38 415 584	28 170 942	914 964	1 472 864	2 387 828
2020	43 452 981	29 867 202	894 698	1 749 297	2 643 995

Tableau 23 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif

5.1.3 État de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

Année	Valeur brute (€) au 31/12/N	Amortissement de l'exercice (€)	Cumul des amortissements (€)	VNC au 31/12/N (€)
2014	108 997 726	893 907	15 048 639	93 051 496
2015	111 850 756	1 697 931	17 523 763	94 326 992
2016	116 621 956	1 748 833	17 658 383	97 171 706
2017	119 258 191	1 752 617	19 407 216	97 171 706

2018	123 308 796	1 710 225	21 158 848	
2019	126 916 252	2 584 002	25 185 728	101 237 370
2020	130 132 241	2 121 539	27 307 267	102 320 214

Tableau 24 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif

Les amortissements de l'exercice sont passés de 1 710 225 € en 2018 à 2 584 002 € en 2019 (+873 777 €). Cette augmentation est due au premier amortissement de travaux sur les réseaux d'assainissement réalisés entre 2012 et 2018.

5.2 Assainissement non collectif

Présentation des dépenses et recettes du service de 2018 à 2020

Dépenses en € HT			Recettes en € HT		
2018	2019	2020	2018	2019	2020
244 760	219 223	159 600	247 471	251 784	141 134

Tableau 25 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif

Ces sommes correspondent aux opérations financières réalisées par le service Assainissement pour le compte de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Il s'agit de subventions à destination des particuliers pour le financement de la réhabilitation de leurs installations d'assainissement individuel. L'Agence de l'eau à la Communauté d'agglomération (recettes) qui les reverse au bénéficiaire (dépenses) après vérification de la conformité de la réalisation des travaux. Le dernier programme, validé en 2019, n'a pas été reconduit, d'où la nette diminution des dépenses et recettes en 2020 qui continuera en 2021.

État de l'actif immobilisé au 31/12/2020

Année	Valeur brute (€)	Amortissement de l'exercice (€)	Cumul des amortissements (€)	VNC au 31/12/2020 (€)
2015	17 679	134	17 401	143
2016	34 304	143	17 535	16 625
2017	37 720	3 325	17 679	16 716
2018	28 089	3 752	10 213	14 124
2019	28 089	3 984	13 965	10 140
2020	28 089	3 984	20 699	3 407

Tableau 26 : Etat de l'actif en assainissement non collectif

La valeur nette comptable du budget assainissement non collectif s'est stabilisée. Les amortissements viennent en effet diminuer cette valeur chaque année et les investissements nouveaux ne compensent pas les amortissements. Le budget SPANC n'a en effet pas vocation à investir.

5.3 Réalisations 2020 – Projets 2021

RETOUR SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE L'ANNÉE 2020

En 2020, le Grand Albigeois a poursuivi sa politique de modernisation et de renouvellement de ses infrastructures (réseaux, unités de traitement), mais aussi d'innovation dans la maîtrise énergétique tout en maintenant ses actions de sensibilisation à l'environnement et l'hygiène publique.

ÉTUDE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

L'étude du schéma directeur d'assainissement à l'échelle de toute l'agglomération comprend le diagnostic des équipements, la sectorisation des points noirs (rejets au milieu naturel et intrusion d'eaux parasites), le zonage de l'assainissement collectif/non collectif et la définition des modalités de gestion des eaux pluviales.

L'analyse des dernières données de campagnes de mesures s'est déroulée au premier semestre 2020 puis la relecture des différents mémoires.

Un comité technique s'est réuni en septembre 2020 en présence de l'Agence de l'eau, de la DDT, du Département du Tarn, pour valider tous les résultats avant présentation aux élus en comité de pilotage.

L'enquête publique aura lieu mi-2021.

NOUVELLE UNITÉ DE TRAITEMENT DE MARSSAC-SUR-TARN

La **nouvelle station** de traitement des eaux usées permettra de traiter l'équivalent d'une charge de pollution produite par **4 400 habitants (contre 1950 EH actuellement)**, soit **80 m3 par heure** et **150 m3 par heure**, en pointe par temps de pluie.

Fondé sur un procédé courant dit à "**boues activées faible charge**", le **traitement** est **biologique**. Ainsi, la pollution carbonée sera consommée par des bactéries dites "à culture libre" développées dans un bassin d'aération adapté à la charge entrante. La station sera dotée d'un **bassin d'orage** pour tamponner l'arrivée des eaux claires.

Les travaux débutés mi 2019 n'ont subi qu'un retard d'un mois en mars 2020. Très vite le chantier a pu reprendre et la mise en route de la station a eu lieu en novembre 2020.

Cette étape est suivie des phases suivantes :

- Mise en route : 1 mois
- Mise en régime : 1 mois
- Mise en observation du fonctionnement : 3 mois

au cours desquelles se sont déroulées également :

- la démolition de la station actuelle
- les terrassements et la réalisation du bassin destiné à recevoir et à tamponner les eaux parasites, facteurs de dysfonctionnement du traitement biologique.

La réception des travaux est prévue pour mi-mai 2021.

Afin de maintenir en bon état le patrimoine des réseaux de collecte et de transfert et de l'adapter aux évolutions de l'urbanisme, un programme de travaux pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation a été établi. **En 2020, plus de 2.3 km de collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été remplacés.**

Commune	Localisation	Type de réseau	Extension / Réhabilitation	Linéaire	Nombre de branchements	Coût (HT)
ALBI	Rue du Tendat	EU	R	90	17	91 339,22 €
	Rue du Tendat	EP	R	90	15	38 294,94 €
	Allée des Rosiers	EU	R	132	22	143 994,39 €
	Avenue De Lattre de Tassigny	EU	R	40		18 472,40 €
	Rue de Jarlard (entre Herriot et Jean Rieux)	EU	R	299	43	302 646,75 €
	Rue de Jarlard (entre Herriot et Jean Rieux)	EP	R	244,5	1	164 820,25 €
	Impasse Laennec	EU	R	42	5	35 796,26 €
	Rue Gaston Bouteiller - phase 2	EU	R	242	11	97 414,96 €
	Rue de La Guillausse	EU	E	19	4	12 366,10 €
	Rue de La Guillausse	EP	E	50		34 973,47 €
	Place du Cloître Saint Salvy	EU	E	5	2	12 598,68 €
	Place du Cloître Saint Salvy	EP	E	10	1	
	Rue Marcel Ricard	EU	R	148	16	131 748,11 €
	Avenue Frédéric Mistral	EU	R	260	12	158 044,32 €
	Avenue Frédéric Mistral	EP	E	80	4	28 568,94 €
	Rue De La Caussade	EU	R	165	29	124 584,51 €
SAINT-JUERY	Rue Claude Debussy	EU	R	57	5	50 390,32 €
	Rue Georges Bizet	EU	R	40	7	50 483,81 €
	Rue Frédéric Chopin	EU	R	95	8	71 016,02 €
PUYGOUZON	Rue du Stade	EU	R	174	18	133 191,18 €
TERSSAC	Impasse du Mazet	EU	R	84	7	39 461,32 €
MARSSAC SUR TARN	Entrée STEP	EU	R	142		103 412,94 €
	Rieumas VOIE D	EU	E	138	6	95 697,20 €
	Rieumas VOIE D	EP	E	110	7	94 625,34 €

Tableau 27 : Travaux 2020 sur réseaux

soient 2.3 km de réseaux renouvelés, 216 branchements repris, ainsi que 0.5 km d'extension de réseau et 24 nouveaux branchements.

L'observatoire **OBÉPINE (OBservatoire ÉPIdémiologique daNs les Eaux usées)** a été mis en place en 2020 par des chercheurs et les enseignants-chercheurs d'Eau de Paris, l'opérateur public chargé de la production et de la distribution de l'eau, de Sorbonne Université et de l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA), en partenariat avec l'université de Lorraine, l'université Clermont-Auvergne et l'Ifremer. Il affiche l'ambition de déployer un **réseau de surveillance épidémiologique** national des eaux usées. Bien que naissant dans le contexte de pandémie de coronavirus, il pourrait persister après la crise sanitaire pour observer les agents infectieux déclenchant des symptômes entériques, telles la grippe, les gastro-entérites ou encore les bactéries résistant aux antibiotiques.

En pratique, un suivi a été instauré dans les stations d'épuration des grandes agglomérations comme des petites villes.

Après sollicitation et de nombreux échanges depuis août 2020, l'agglomération rejoint le réseau Obépine fin 2020. Madame la Présidente a **signé la charte d'usage des données issues des résultats d'analyses courant décembre 2020**. L'expérimentation est financièrement intégralement prise en charge par l'Etat.

Dans le cadre du suivi de la pandémie de COVID-19, il sera possible d'évaluer la circulation du virus dans la population, en plus des données cliniques, en surveillant les eaux usées. La méthode consiste à chercher des traces du virus en effectuant des prélèvements à l'entrée de la station d'épuration Albi-Madeleine.

2021 verra notamment :

- l'adoption et la mise en œuvre du schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération

Après validation technique et politique, une enquête publique se déroulera au 3^{ème} trimestre pour approuver le zonage d'assainissement (distinction entre desserte collective publique et assainissement individuel) fin septembre 2021.

- un travail spécifique sur la gestion des eaux pluviales, sur des propositions techniques d'infiltration, de rétention et de réutilisation en accompagnement des particuliers et des aménageurs.
- concernant les eaux claires parasites, de nouvelles préconisations sur travaux neufs et étude d'une régulation possible du fonctionnement des réseaux d'eaux usées par temps de pluie et de ressuyage.
- la réception de la nouvelle station de Marssac-sur-Tarn et le développement d'outils pédagogiques pour de futures visites.
- la poursuite de l'optimisation du fonctionnement des ouvrages existants et de la gestion patrimoniale des réseaux et branchements.

En particulier, se poursuivra la transformation du site de la station d'Albi-Madeleine en site à énergie positive.



Nouvelle station de traitement des eaux usées de Marssac – Le Verdier

6.

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

Annexe 1.

FICHES RÉSEAUX

Nb abonnés eau potable	28 536	Population totale	50 741
Nb abonnés assainissement collectif	25 768	Population desservie par le réseau d'eaux usées	48 227
Nb abonnés assainissement non collectif	1 786	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	2 514

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	370 679
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	total		Gravitaire	
2 013	192 264	3 310	195 574	197 587	173092	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	81 207
1 023	43 035		44 058		37 149	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
5 116						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
25						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
991	20 553			21 544	21	21 565
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
110	6528			6638	4703	11 341
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
92					3605	3 697
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						21

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Rue Capitaine Julia	91000	Boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac Cambon/Puygouzon/Le Séquestre	2010

Nb abonnés eau potable	941	Population totale	2 175
Nb abonnés assainissement collectif	582	Population desservie par le réseau d'eaux usées	1 226
Nb abonnés assainissement non collectif	318	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	949

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	22 616
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total	Gravitaire		
0	15 006	165	15 171	15 171	7445	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	451			451	195	646
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	377			377	209	586
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					152	152
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						1

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Rue Capitaine Julia	91000	Boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac Cambon/Puygouzon/Le Séquestre	2010

Nb abonnés eau potable	316	Population totale	688
Nb abonnés assainissement collectif	62	Population desservie par le réseau d'eaux usées	138
Nb abonnés assainissement non collectif	243	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	550

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	2 574
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total		Gravitaire	
0	1 191	0	1 191	1 191	1383	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
0						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	34			34	25	59
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	30			30	30	60
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					32	32
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						0

STATION D'EPURATION				
Carlus				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
A côté de la salle municipale	200	Décanteur digesteur + filtre à sable	Bourg de Carlus	1996

Nb abonnés eau potable	756	Population totale	1 655
Nb abonnés assainissement collectif	209	Population desservie par le réseau d'eaux usées	431
Nb abonnés assainissement non collectif	501	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	1 224

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	6 511
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total		Gravitaire	
3 257	1 197	317	1 514	4 771	1740	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
1						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
83	103			186	59	245
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
111	36			147	45	192
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
115					0	115
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						2

STATION D'EPURATION				
Castelnau de Levis				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Au bord du Tarn	1050	Lagune	Bourg de Castelnau de Levis	2005

Nb abonnés eau potable	723	Population totale	1 636
Nb abonnés assainissement collectif	544	Population desservie par le réseau d'eaux usées	1 303
Nb abonnés assainissement non collectif	133	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	333

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	24 340
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total		Gravitaire	
555	14 523	698	15 221	15 776	8564	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
3						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
20	441			461	153	614
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
29	340			369	225	594
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					116	116
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						5

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Rue Capitaine Julia	91000	Boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac Cambon/Puygouzon/Le Séquestre	2010

Nb abonnés eau potable	398	Population totale	831
Nb abonnés assainissement collectif	187	Population desservie par le réseau d'eaux usées	370
Nb abonnés assainissement non collectif	175	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	461

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			total	Séparatif	7 355
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total		Gravitaire	
1 129	3 060	559	3 619	4 748	2607	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
2						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
35	120			155	43	198
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
31	79			110	46	156
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					68	68
Nombre de déversoirs d'orages						
Unitaire	Séparatif EU				Séparatif EP	TOTAL
4	0				0	4

STATION D'EPURATION				
Dénat (versant nord est)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
A côté de l'atelier municipal	200	Filtre planté de roseaux	Versant nord du bourg	2017
A côté de l'atelier municipal	240	Lagune	Versant nord du bourg (modifiée : seule la deuxième lagune est conservée en complément d'épuration du filtre)	1989
Dénat (versant sud-ouest)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Le Tel	200	Lagune	Versant sud du bourg	1975

Nb abonnés eau potable	620	Population totale	1 361
Nb abonnés assainissement collectif	291	Population desservie par le réseau d'eaux usées	633
Nb abonnés assainissement non collectif	277	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	828

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total	Séparatif	11 994
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total	Gravitaire	
752	7 139	164	7 303	3939	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)				EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total	Séparatif	0
			0		

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

--

Equipements

Nombre de postes de relevage

1

Nombre de branchements

Unitaire	Séparatif EU		Total EU	séparatif EP	TOTAL
2	210		212	85	297

Nombre de regards

Unitaire	Séparatif EU		Total EU	séparatif EP	TOTAL
23	170		193	85	278

Nombre de grilles avaloirs

Unitaire				séparatif EP	TOTAL
0				82	82

Nombre de déversoirs d'orages

				TOTAL
				2

STATION D'EPURATION

Fréjairolles Ondesque

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Lotissement d'Ondesque	1300	Filtre planté de roseaux	Bourg et lotissement d'Ondesque	Novembre 2012

Fréjairolles Mazens

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Chemin des Pouzauges	250	Décanteur digesteur + filtre à sable	Lotissement de Mazens	2001

LE SEQUESTRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
 Reçu en préfecture le 01/10/2021
 Affiché le 01/10/2021
 ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

Nb abonnés eau potable	1 034	Population totale	1 904
Nb abonnés assainissement collectif	909	Population desservie par le réseau d'eaux usées	1 548
Nb abonnés assainissement non collectif	68	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	356

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	30 160
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total		Gravitaire	
34	14 478	342	14 820	14 854	15306	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
3						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
1	473			474	296	770
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	368			368	423	791
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					335	335
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						1

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Rue Capitaine Julia	91000	Boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac Cambon/Puygouzon/Le Séquestre	2010

Nb abonnés eau potable	2 426	Population totale	4 662
Nb abonnés assainissement collectif	2 007	Population desservie par le réseau d'eaux usées	3 549
Nb abonnés assainissement non collectif	295	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	1 113

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	52 581
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total	Gravitaire		
0	33 919	1 962	35 881	16700		
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
16						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
2	1 404			1 406	366	1 772
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
1	961			962	457	1419
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					364	364
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						11

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Rue Capitaine Julia	91000	Boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac Cambon/Puygouzon/Le Séquestre	2010

Nb abonnés eau potable	1 795	Population totale	3 354
Nb abonnés assainissement collectif	1 532	Population desservie par le réseau d'eaux usées	2 847
Nb abonnés assainissement non collectif	181	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	507

RESEAUX

Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	45 943
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total		Gravitaire	
479	24 080	1 745	25 825	26 304	19639	

Linéaires canalisations de branchement (en mètres)

EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	0
				0		

Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)

--

Equipements

Nombre de postes de relevage

7

Nombre de branchements

Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
14	1 190			1 204	424	1 628

Nombre de regards

Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
17	688			705	573	1 278

Nombre de grilles avaloirs

Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
1					539	540

Nombre de déversoirs d'orages

						TOTAL
						2

STATION D'EPURATION

Marssac Verdier

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Verdier	2500	Boues activées aération prolongée	Bourg de Marssac	1982

Marssac Beau Site / La Source

Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Beau Site	120	Fosse toutes eaux cultures fixées	Lotissements Beau Site et la Source	2017

Nb abonnés eau potable	1 748	Population totale	3 564
Nb abonnés assainissement collectif	1 175	Population desservie par le réseau d'eaux usées	2 243
Nb abonnés assainissement non collectif	477	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	1 321

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	42 187
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total	Gravitaire		
0	25 657	1 248	26 905	26 905	15282	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
3						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
4	705			709	187	896
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	643			643	360	1003
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					290	290
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						10

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Rue Capitaine Julia	91000	Boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac Cambon/Puygouzon/Le Séquestre	2010

Nb abonnés eau potable	278	Population totale :	626
Nb abonnés assainissement collectif	62	Population desservie par le réseau d'eaux usées :	163
Nb abonnés assainissement non collectif	177	Population non desservie par le réseau d'eaux usées :	463

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	2 658
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total		Gravitaire	
0	2 502	0	2 502	2 502	156	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
0						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	99			99	2	101
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	58			58	8	66
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					7	7
Nombre de déversoirs d'orages						
Unitaire	Séparatif EU				Séparatif EP	TOTAL
0	1				0	1

STATION D'EPURATION				
Pas de station actuellement				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Rouffiac	260 EH	Filtre plantés de roseaux	Village	2014

SAINT-JUERY

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

Nb abonnés eau potable	4 005	Population totale	6 864
Nb abonnés assainissement collectif	3 689	Population desservie par le réseau d'eaux usées	6 443
Nb abonnés assainissement non collectif	136	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	421

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif Gravitaire	65 859
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total			
27 253	22 392	0	22 392	49 645	16214	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
4						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
1694	1 388			3 082	43	3 125
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	0			0	324	324
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
361					205	566
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						9

STATION D'EPURATION				
Albi-Madeleine (intercommunale)				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Rue Capitaine Julia	91 000	Boues activées	Albi/Arthès/Lescure/Saint-Juéry/Cunac Cambon/Puygouzon/Le Séquestre	2010
Clos de Rousset				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	secteur assaini	mise en service
Chemin de Rousset	80	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	Lotissement du clos de Rousset	2008

Nb abonnés eau potable	356	Population totale	844
Nb abonnés assainissement collectif	339	Population desservie par le réseau d'eaux usées	795
Nb abonnés assainissement non collectif	7	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	49

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	12 821
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total		Gravitaire	
0	9 092	797	9 889	9 889	2932	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage						
4						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	140			140	47	187
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	240			240	72	312
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					85	85
Nombre de déversoirs d'orages						
						TOTAL
						3

STATION D'EPURATION				
Salies Communele				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Route de salies	800	Lagune	Lotissements	1992
Clos de Rousset				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Chemin du château bas	200	Fosse toutes eaux + Filtre à sable	Bourg	2002

TERSSAC

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
 Reçu en préfecture le 01/10/2021
 Affiché le 01/10/2021
 ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

Nb abonnés eau potable	643	Population totale	1 250
Nb abonnés assainissement collectif	557	Population desservie par le réseau d'eaux usées	934
Nb abonnés assainissement non collectif	56	Population non desservie par le réseau d'eaux usées	316

RESEAUX						
Linéaires canalisations hors branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif			Total	Séparatif	20 867
Gravitaire	Gravitaire	Refoulement	Total		Gravitaire	
10	11 625	1 547	13 172	13 182	7685	
Linéaires canalisations de branchement (en mètres)						
EAUX USEES (EU)					EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL
Unitaire	Séparatif		Total		Séparatif	0
			0			
Linéaires Réseau Structurant intracommunautaire (en mètres)						
Equipements						
Nombre de postes de relevage (PR structurants inclus)						
5						
Nombre de branchements						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	374			374	96	470
Nombre de regards						
Unitaire	Séparatif EU			Total EU	Séparatif EP	TOTAL
0	282			282	193	475
Nombre de grilles avaloirs						
Unitaire					Séparatif EP	TOTAL
0					160	160
Nombre de déversoirs d'orages						
Unitaire	Séparatif EU				Séparatif EP	TOTAL
0	5				3	8

STATION D'EPURATION				
Terressac Communale				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
chemin de Clairefont	1 050	Lagune	Bourg de Terressac	2001
ZA Albipôle				
Situation	Dimensionnement (EH)	Type	Secteur assaini	Mise en service
Avenue de la Martelle	1 500	Boues activées faible charge avec bassin de dilution	Zone d'activité d'Albipôle et riverains	2016

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

Annexe 2.

FICHES OUVRAGES D'ÉPURATION

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

Station d'Albi Madeleine

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
 Reçu en préfecture le 01/10/2021
 Affiché le 01/10/2021
 ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE



Date de mise en service : 01/07/2010

Exploitant : Régie Assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Communes raccordées : Albi, Arthès, Cambon, Cunac, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Puygouzon, Saint-Juéry

Capacité de la station : 91 000 eq.Hab

Capacité nominale	Pointe temps sec	Moyenne annuelle	Pointe temps pluie
Volume m3/j	16212	11837	17853
Q moyen m3/h	676	494	744
Q pointe m3/h	1317	962	1786
DBO5 kg/j	5652	4154	6094
DCO kg/j	11865	8460	12971
MES kg/j	8832	5778	9495
NTK kg/j	1337	942	1492
Pt kg/j	197	137	230

Chiffres d'Exploitation 2020

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

File Eau :

Volume entrant : 5 281 890 m³

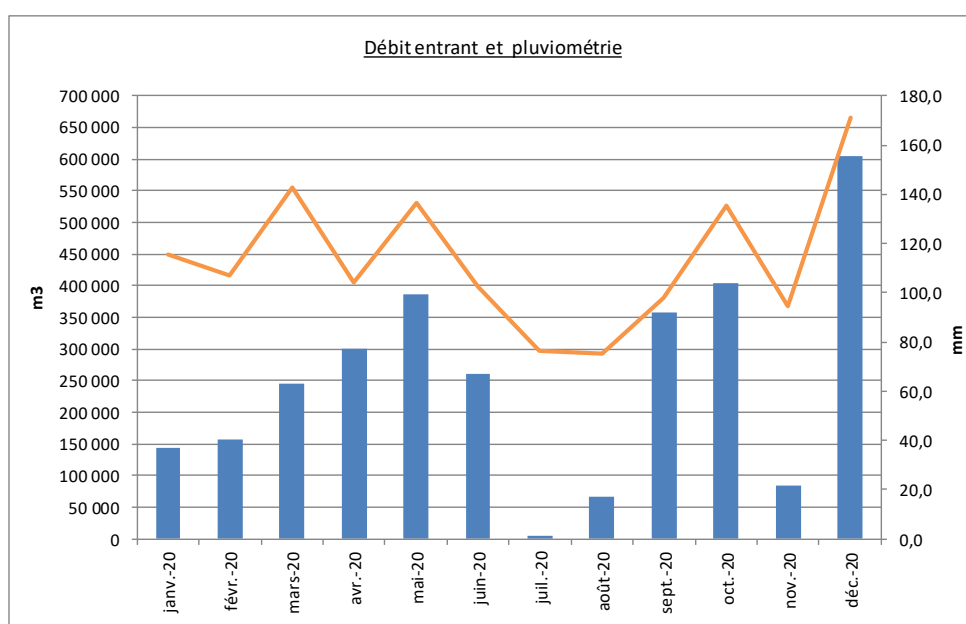
Volume by-passé : 20 188 m³

soit 0,38 % du volume entrant.



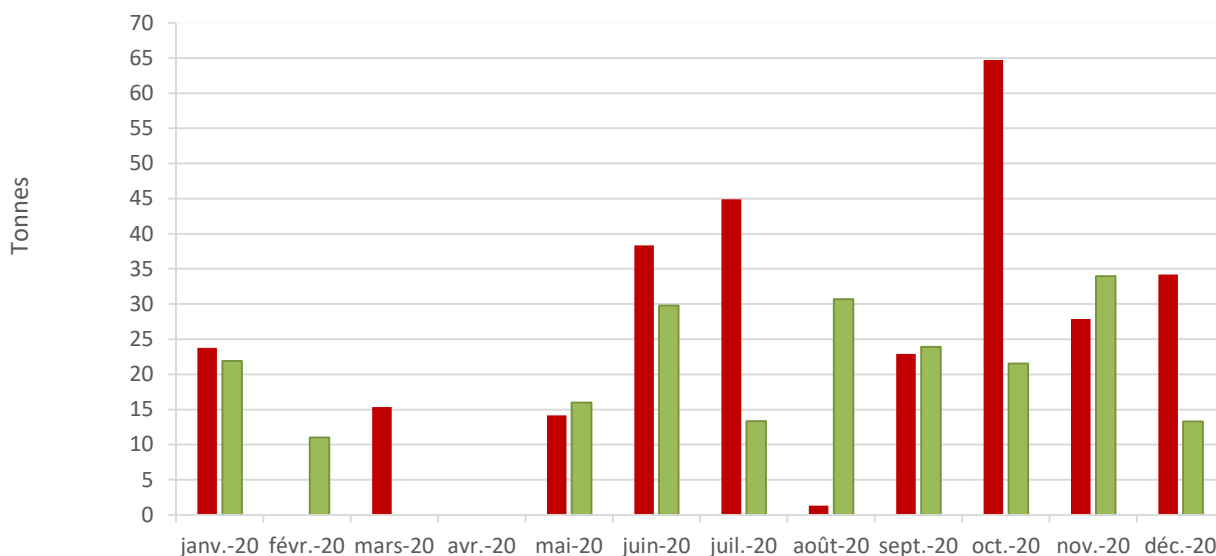
2020	Pluviométrie		ENTREE			BY PASS		
	Total/mois	Max / j	Total/mois	Min / j	Max / j	Total/mois	Max / j	Nb de jours
	mm	mm	m3	m3	m3	m3	m3	U
janv-20	36,9	8,5	449236	12699	19823	115	97	2
févr-20	40,5	16,3	416913	11158	25909	686	653	3
mars-20	62,8	14,4	554159	11382	31081	1310	913	6
avr-20	77,0	19,8	404809	9911	26732	207	103	4
mai-20	99,3	46,4	531661	11703	35415	3095	2188	6
juin-20	67,2	14,5	397845	11034	19011	786	299	9
juil-20	1,0	0,6	296920	8695	10997	0	0	0
août-20	16,8	11,5	291413	8385	15539	85	85	1
sept-20	92,0	39,5	380705	8798	20555	1849	934	11
oct-20	103,8	18,4	526151	12748	27037	2369	1325	6
nov-20	21,7	14,1	366509	10173	13621	234	124	2
déc-20	155,4	29,3	665569	11975	35420	9452	3150	13
TOTAL	774,4		5 281 890			20188		

Soit **0,38%** du volume Entrant



PCR : Produits de Curage de Réseaux : Lors des campagnes de curage des réseaux, réception de 288 T en 2020

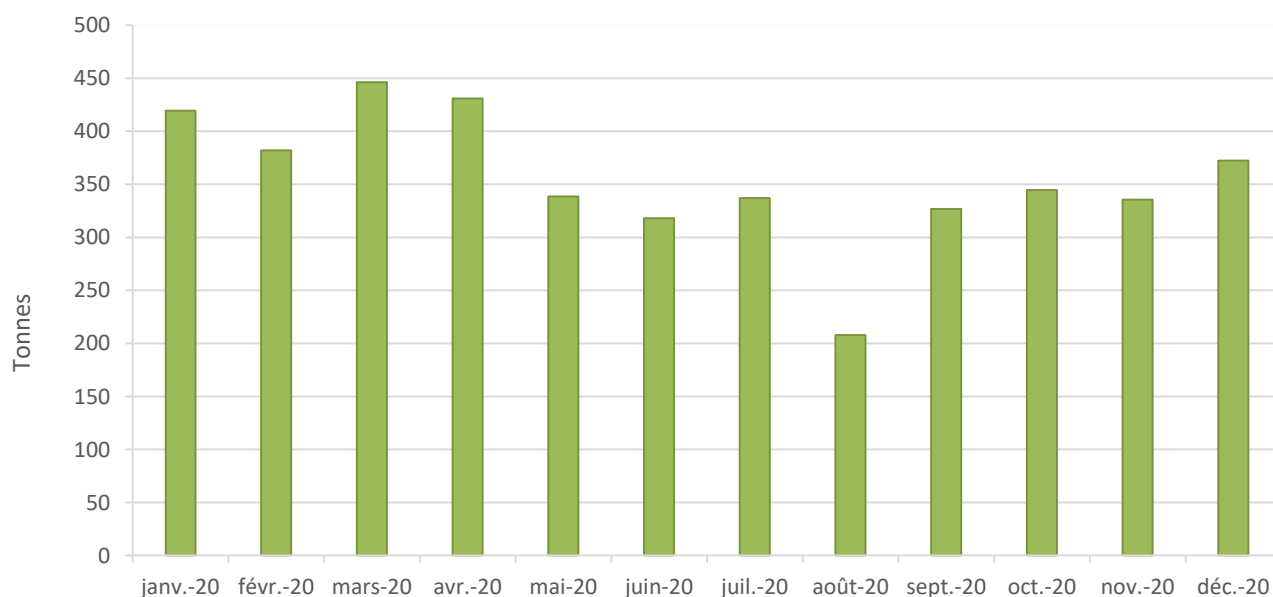
Apports Extérieurs: Curage



	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20
Curage Réseau (T)	24	0	15	0	14	38	45	1	23	65	28	34
Curage PR et STEP (T)	22	11	0	0	16	30	13	31	24	22	34	13

LIXIVIATS : Réception de 4 260 T dans l'année de lixiviats en provenance de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Ranteil, soit en moyenne 20 T/J

Apports Extérieurs: Lixiviats CET " Ranteil"

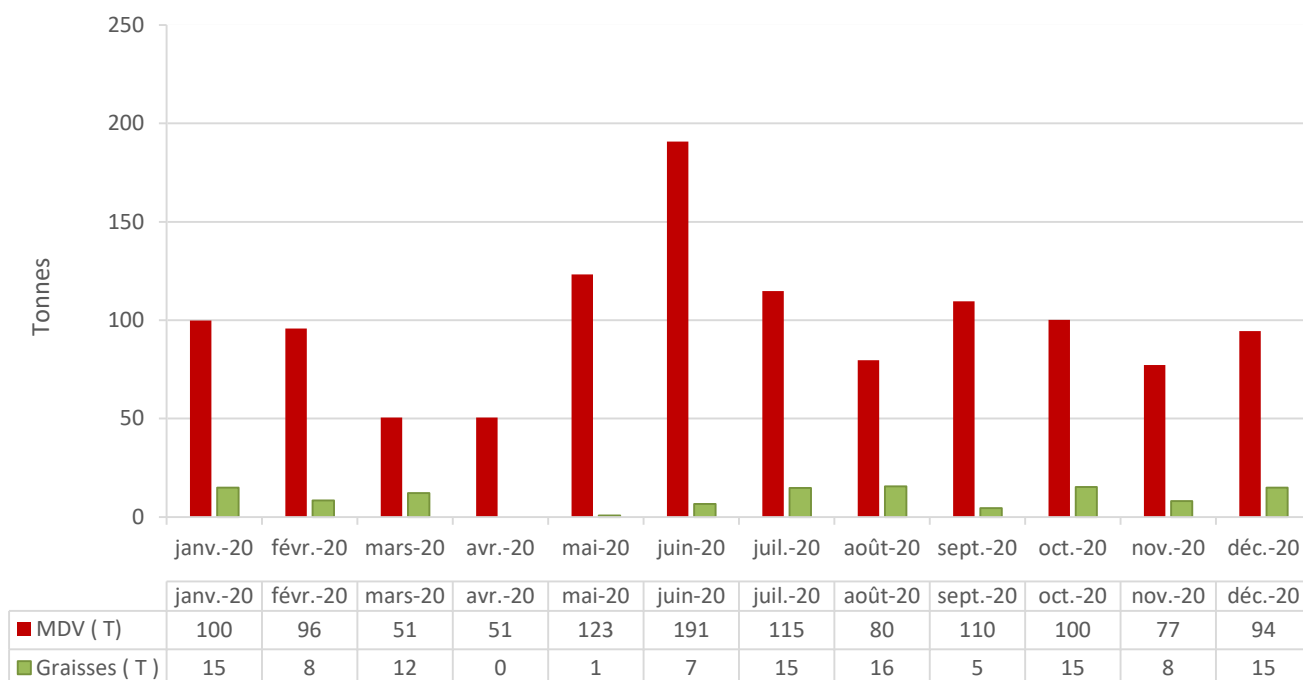


	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20
Lixiviats (T)	419	382	446	431	339	318	337	208	327	344	336	372

MV : Matières de Vidange : réception de 1 187 T
GRAISSES : 116 T

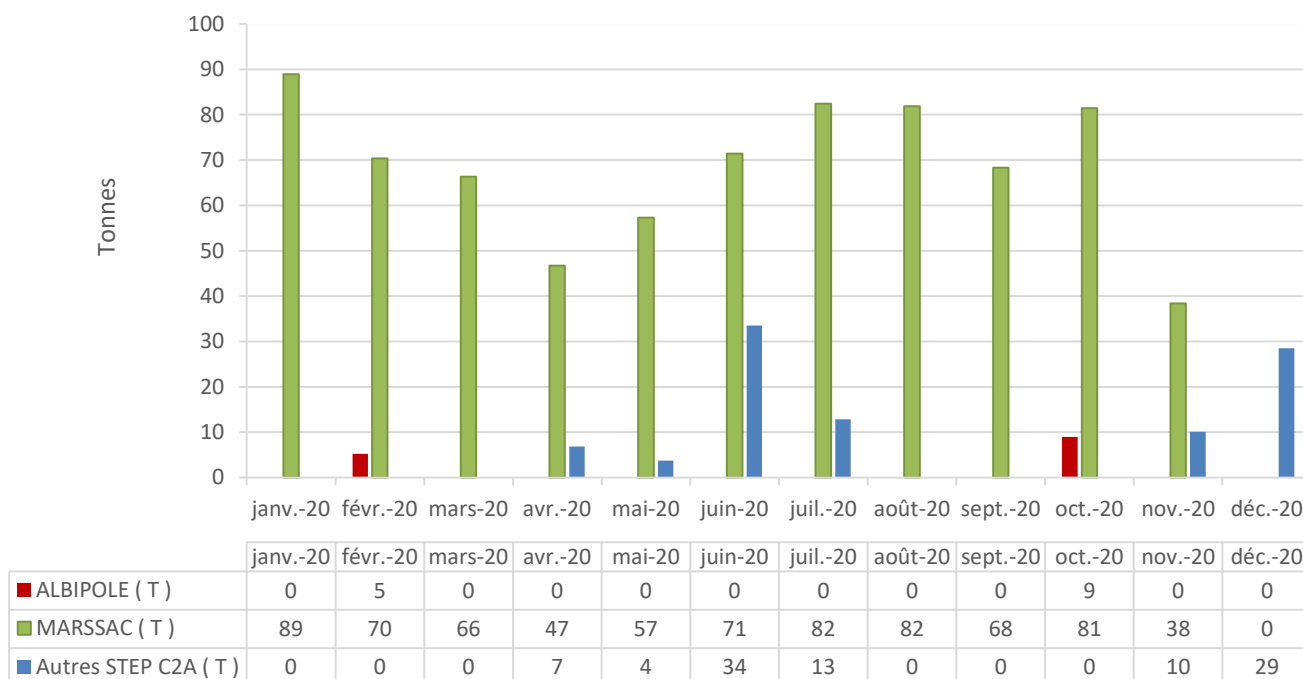
Envoyé en préfecture le 01/10/2021
 Reçu en préfecture le 01/10/2021
 Affiché le 01/10/2021
 ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

Apports Extérieurs: Matières de Vidange et Graisses



BOUES : Marssac : 754 T Autres Step C2A : 96 T Albipôle : 14 T

Apports Extérieurs: BOUES autres STEP C2A



Ces apports extérieurs ont généré 4,36 T de refus de dégrillage évacués par le ramassage des ordures ménagères.

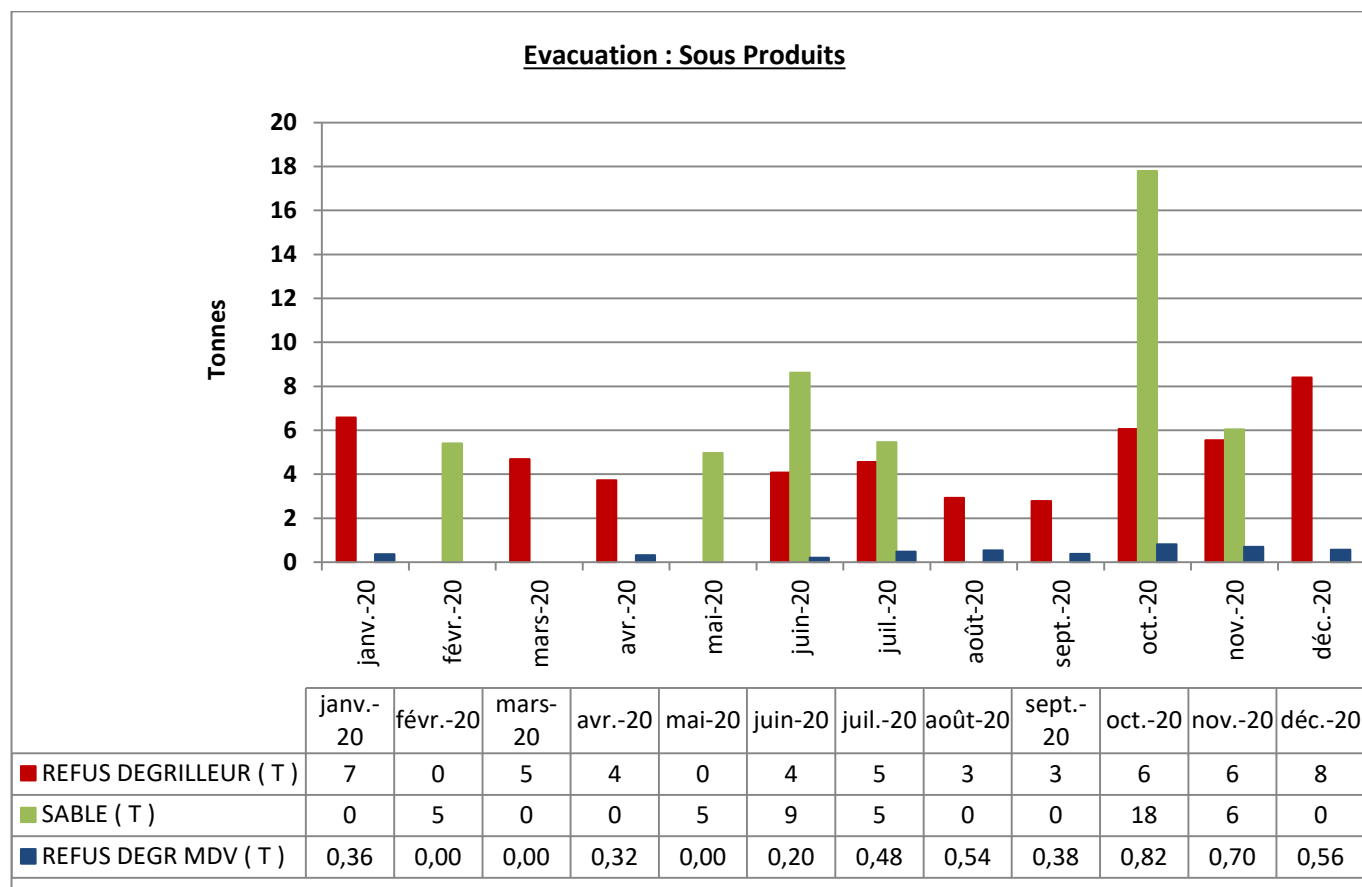
Sous-Produits :

Sables : 48 T : Réutilisation en remblai

Refus dégrilleur : 49 T - Destination Centre d'enfouissement

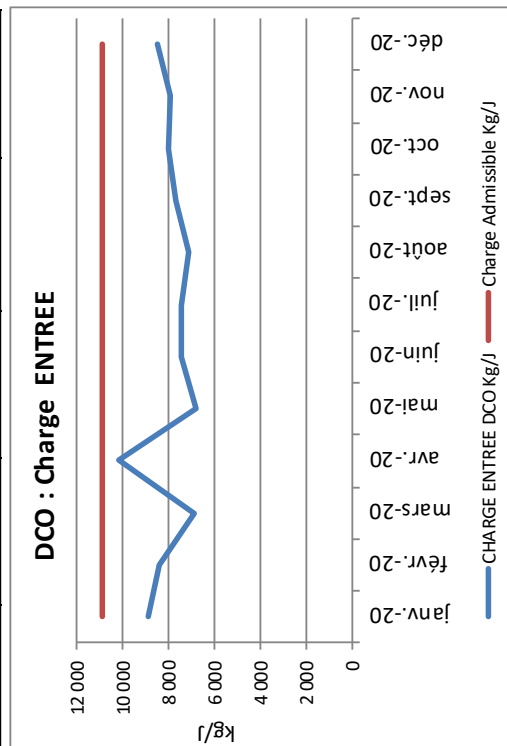
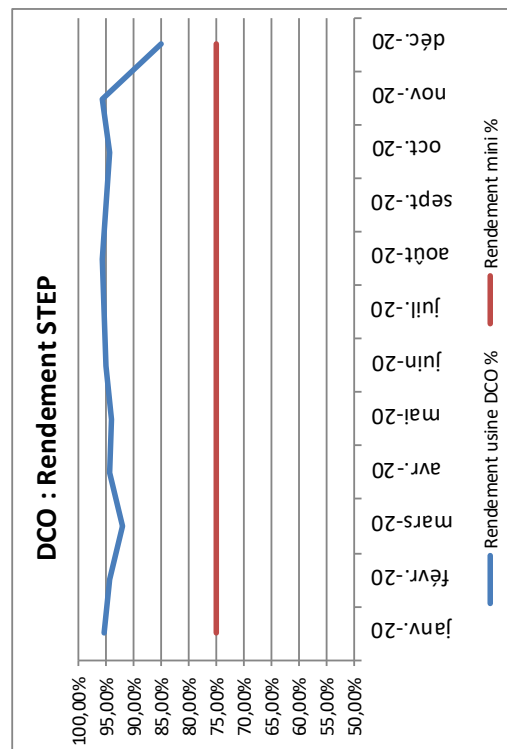
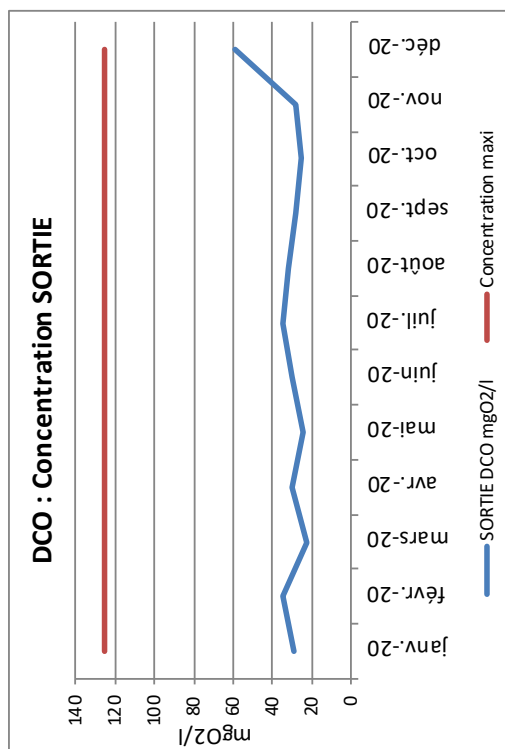
Refus dégrilleur Matières de Vidange : 4,36 T - Destination Centre d'enfouissement

Graisses : Traitement sur la STEP



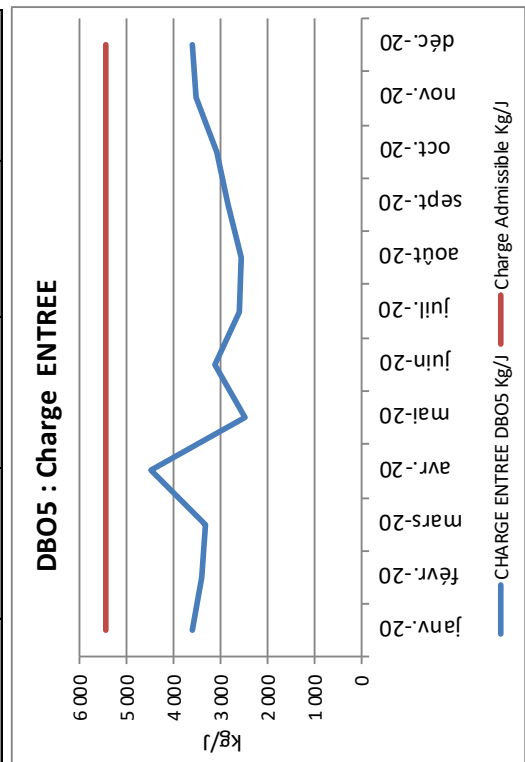
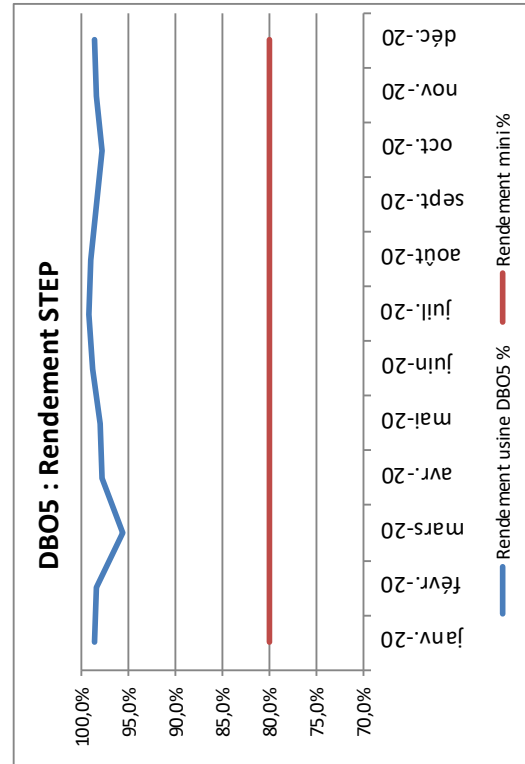
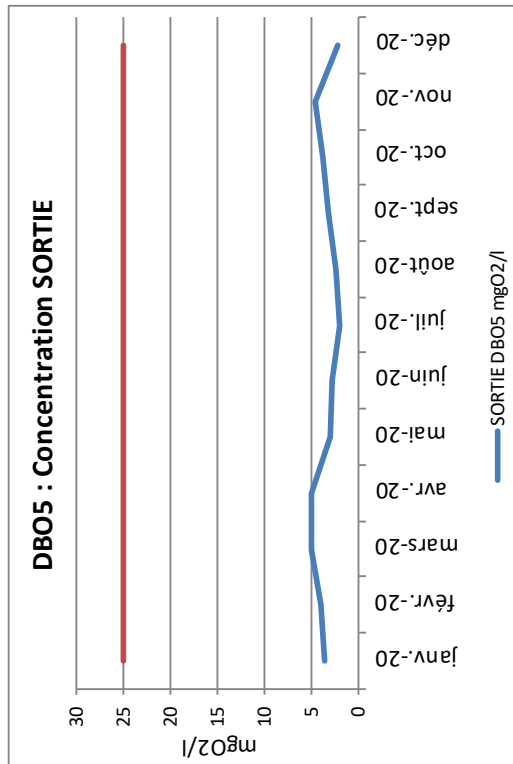
Demande Chimique en Oxygène

2020	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	DCO	DCO	DCO	DCO
	mgO ₂ /l	mgO ₂ /l	Kg/j	%
janv-20	609	29	8 927	95,4%
févr-20	597	34	8 412	94,5%
mars-20	273	22	6 895	92,1%
avr-20	548	30	10 190	94,6%
mai-20	394	24	6 828	94,0%
juin-20	593	30	7 460	95,1%
juil-20	764	34	7 435	95,5%
août-20	777	32	7 176	95,9%
sept-20	583	28	7 726	95,2%
oct-20	458	25	8 046	94,5%
nov-20	643	28	7 978	96%
déc-20	387	59	8 504	85%
Moyenne	544	32	0	94,2%



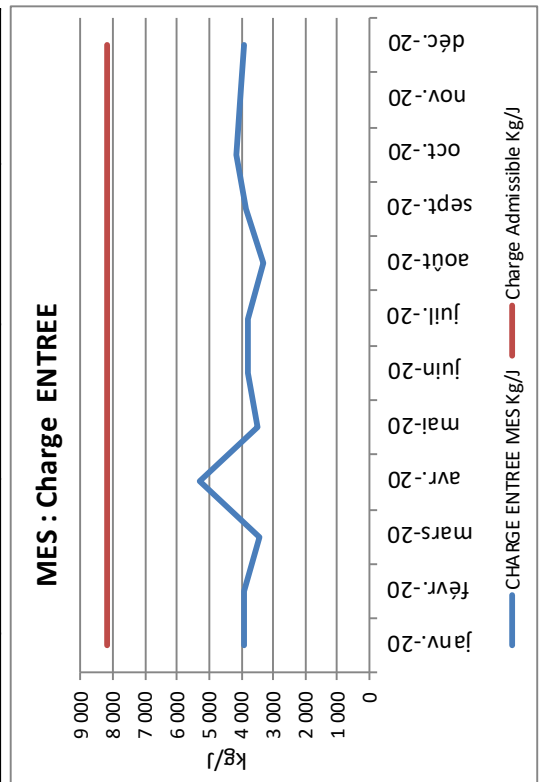
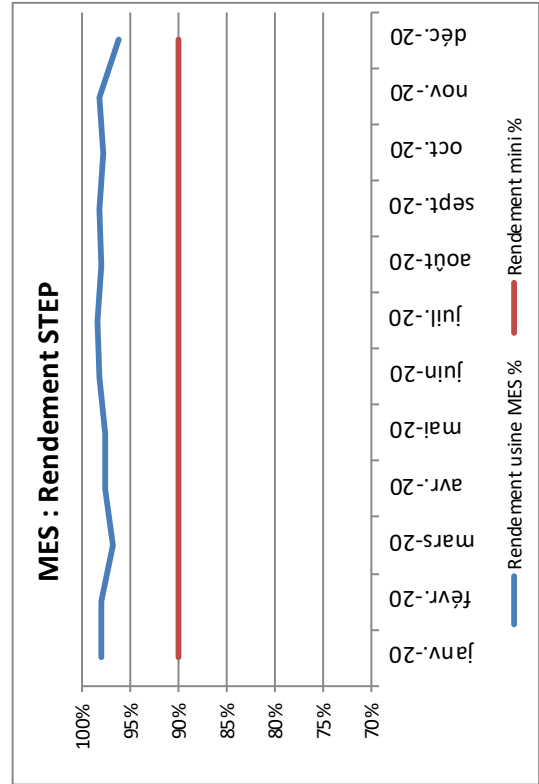
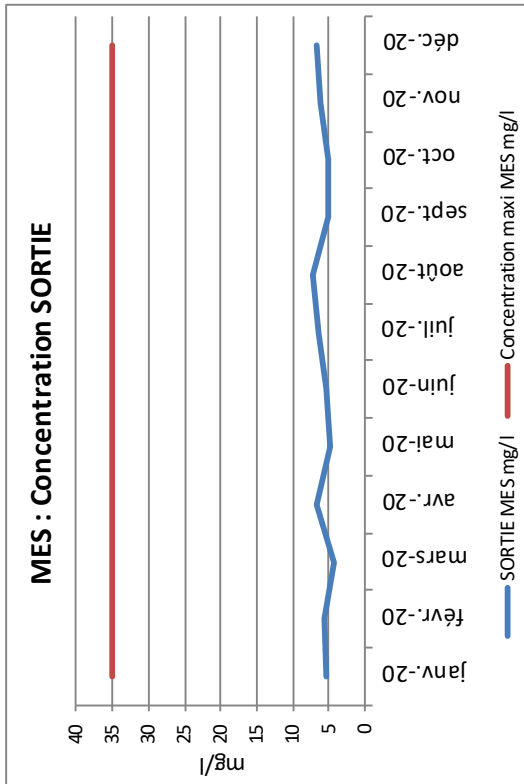
Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours

2020	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	DBO5	DBO5	DBO5	DBO5
	mgO2/l	mgO2/l	Kg/J	%
janv-20	251	4	3 594	98,6%
févr-20	240	4	3 398	98,4%
mars-20	118	5	3 331	95,7%
avr-20	242	5	4 500	98,0%
mai-20	152	3	2 492	98,0%
juin-20	248	3	3 113	98,9%
juil-20	259	2	2 613	99,2%
août-20	279	2	2 579	99,1%
sept-20	208	3	2 852	98,5%
oct-20	184	4	3 094	97,9%
nov-20	285	5	3 515	98%
déc-20	164	2	3 608	99%
Moyenne	215	3	0	98,4%



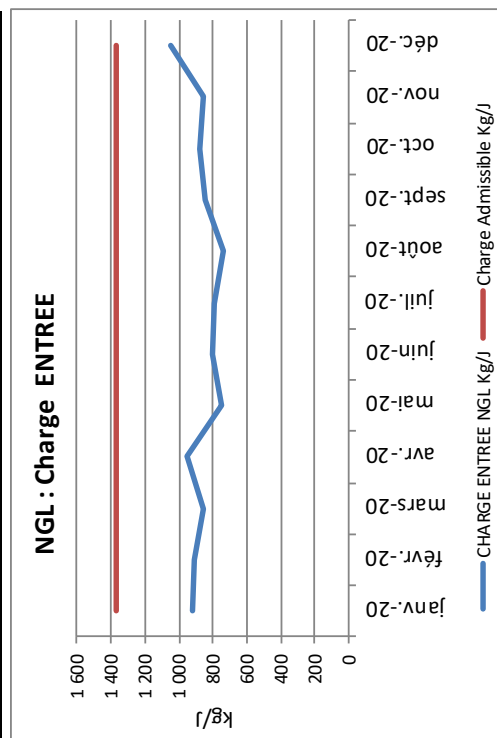
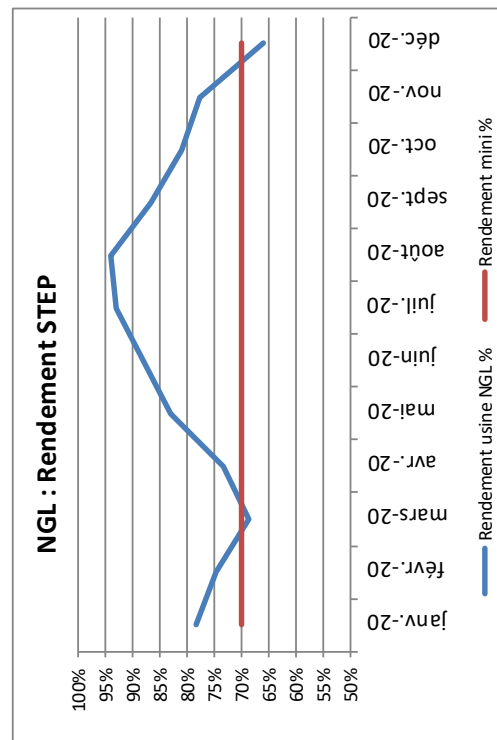
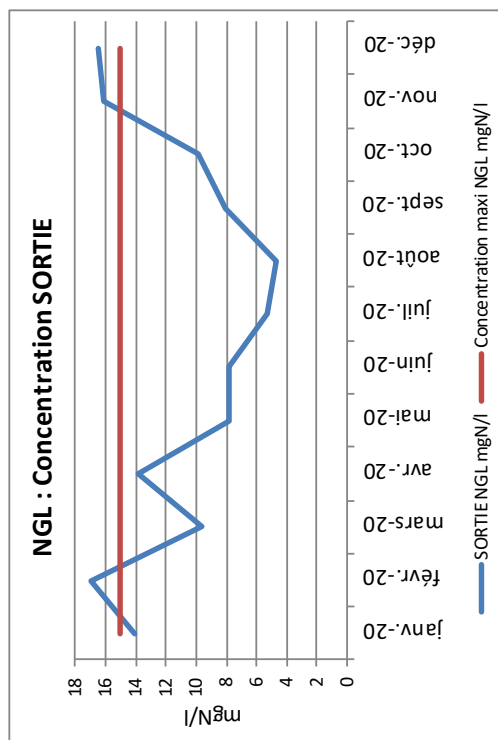
Matières En Suspension

2020	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	MES	MES	MES	MES
	mg/l	mg/l	Kg/j	%
janv-20	266	5	3 891	98,0%
févr-20	277	6	3 903	98,1%
mars-20	136	4	3 436	96,8%
avr-20	284	7	5 281	97,7%
mai-20	200	5	3 467	97,6%
juin-20	300	5	3 773	98,3%
juil-20	392	6	3 816	98,4%
août-20	358	7	3 309	98,0%
sept-20	290	5	3 844	98,2%
oct-20	236	5	4 139	97,9%
nov-20	324	6	4 015	98%
déc-20	179	7	3 931	96%
Moyenne	265	6	0	97,9%



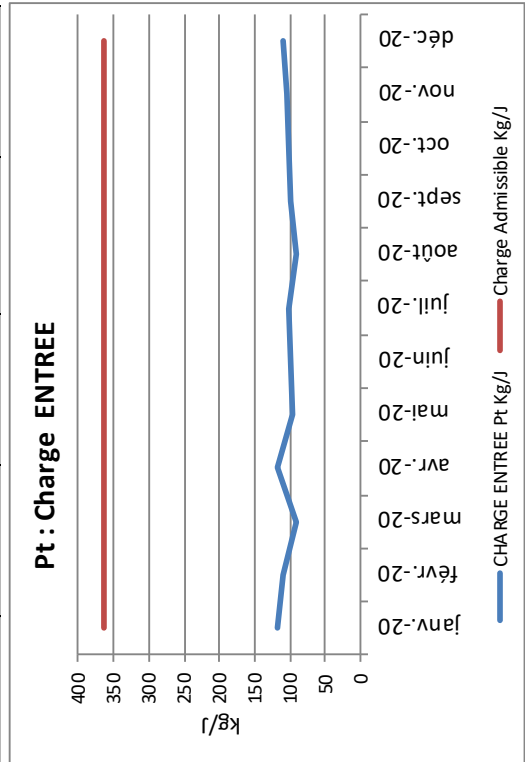
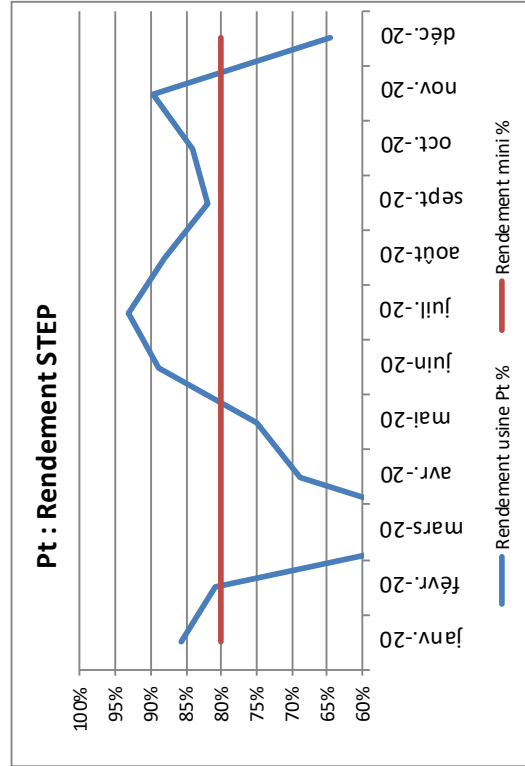
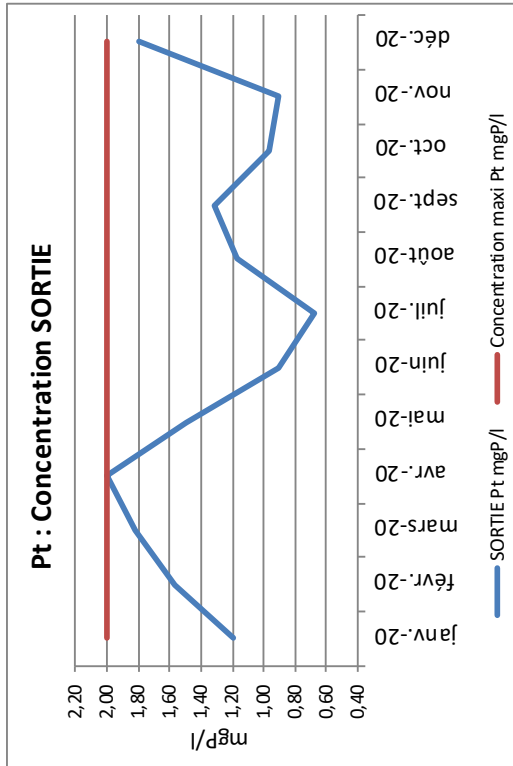
Azote Global (NGL)

2020	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	NGL mgN/l	NGL mgN/l	NGL Kg/j	NGL %
janv-20	64,3	14,1	920	78,5%
févr-20	64,0	17,0	905	74,6%
mars-20	30,2	9,6	853	68,6%
avr-20	51,1	13,8	950	73,5%
mai-20	45,6	7,8	748	83,2%
juin-20	64,1	7,8	805	88,0%
juil-20	78,3	5,3	791	93,3%
août-20	79,2	4,7	733	94,1%
sept-20	61,4	8,1	840	86,8%
oct-20	52,4	9,9	879	81,2%
nov-20	69,4	16,2	857	78%
déc-20	47,5	16,4	1 047	66%
Moyenne	58,8	11,2	0	81,0%



Phosphore (Pt)

2020	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE		Rendement usine	
	Pt	Pt	Pt	Kg/j	Pt	%
	mgP/l	mgP/l				
janv-20	8,21	1,19		117		85,7%
févr-20	7,81	1,57		110		80,8%
mars-20	3,21	1,82		91		44,1%
avr-20	6,29	2,00		117		68,8%
mai-20	5,88	1,49		96		74,9%
juin-20	7,83	0,90		98		88,7%
juil-20	10,07	0,68		102		93,3%
août-20	9,91	1,17		92		88,1%
sept-20	7,23	1,31		99		81,9%
oct-20	6,02	0,97		101		84,0%
nov-20	8,45	0,91		104		90%
déc-20	4,97	1,80		110		65%
Moyenne	6,94	1,30	0			81,5%



File BOUES :

La production de boues biologiques a été « égouttée », « digérée » puis « centrifugée » et enfin envoyée en compostage ou en épandage.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

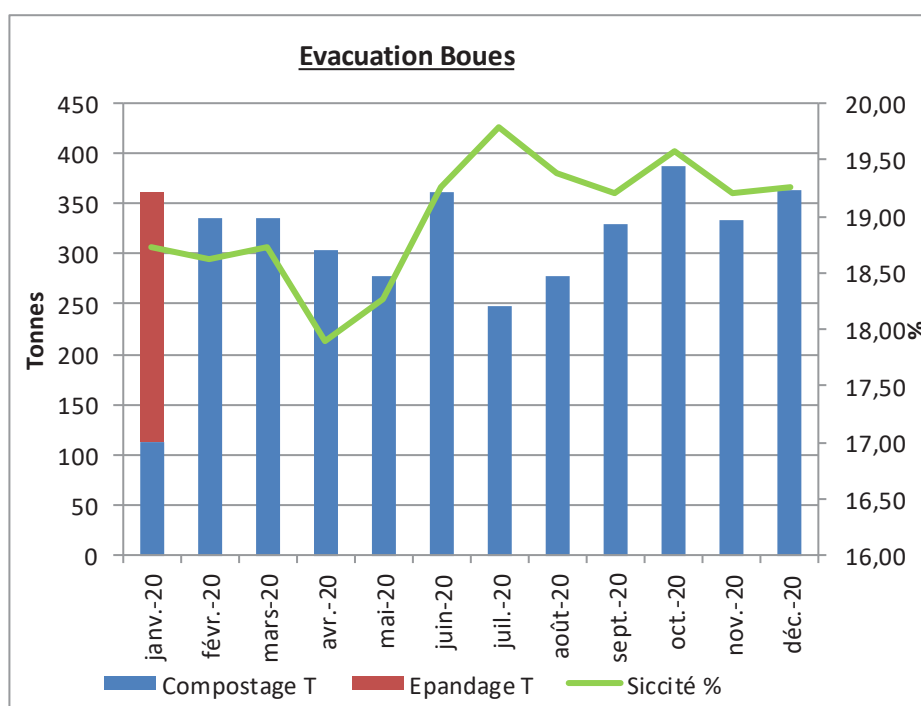
2020	Compostage	Epandage	TOTAL	Siccité	Evacuation
	T	T	T	%	TMS
janv-20	112	250	362	18,73	67,83
févr-20	336	0	336	18,62	62,64
mars-20	336	0	336	18,73	62,94
avr-20	304	0	304	17,90	54,47
mai-20	277	0	277	18,27	50,60
juin-20	361	0	361	19,25	69,53
juil-20	249	0	249	19,78	49,22
août-20	278	0	278	19,37	53,86
sept-20	331	0	331	19,20	63,45
oct-20	388	0	388	19,57	75,99
nov-20	334	0	334	19,21	64,13
déc-20	364	0	364	19,26	70,15
Somme	3671	250	3921		745
Soit	94%	6%			
Moyenne mensuelle	305,9	20,8	326,7	19,0	62,07



Table d'égouttage



Digesteur



Centrifugeuse

Les filières d'évacuation des boues ont été très impactées durant la période Covid 19. L'épandage de boues non hygiénisées est interdit depuis le 24/03/2020 pour le Tarn selon l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19.

94% des boues évacuées en 2020 l'ont été vers la filière de compostage, en temps normal la répartition est de l'ordre de 60% en épandage et 40% en compostage.

Les boues destinées au compostage ont été prises en charge sur les plates-formes de :
Saint Amans Soult (81) : 1310 T, Casteron (82) : 529 T et Montans (81) 1830 T

UTILITES :

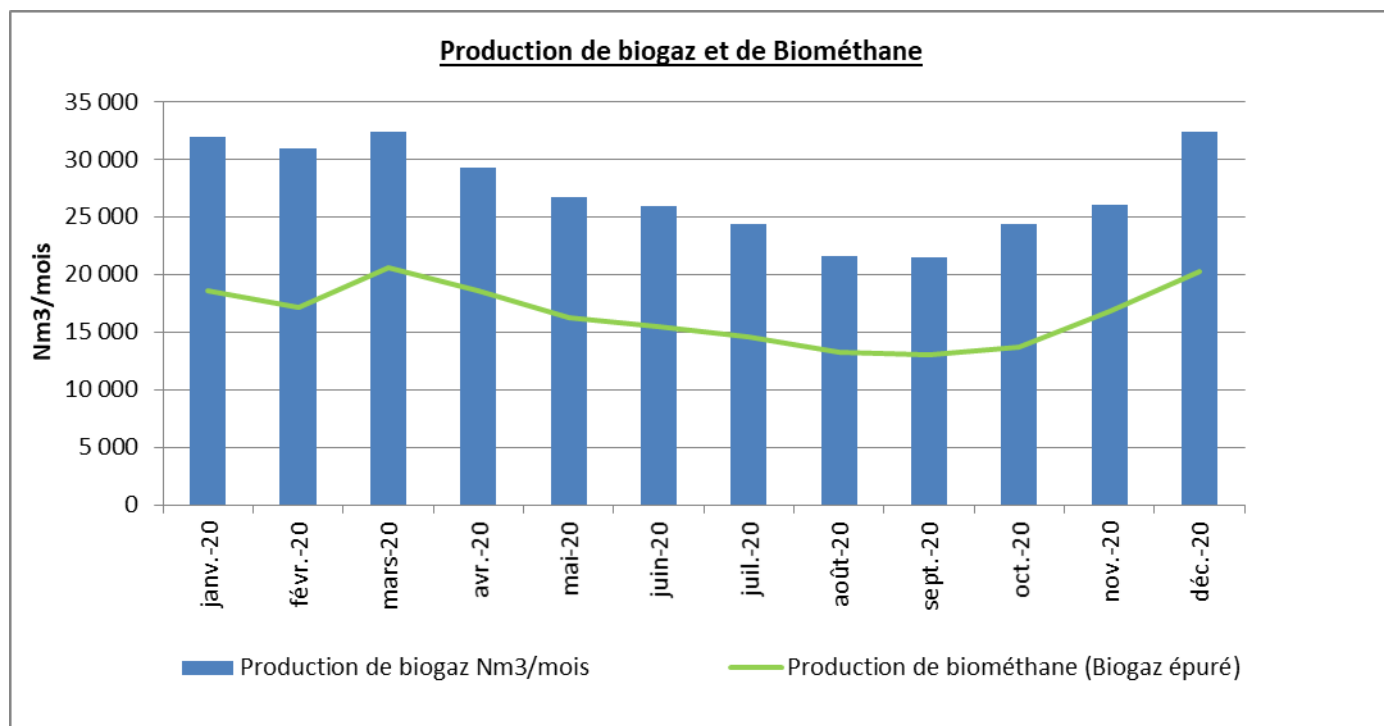
Biogaz – Biométhane :

La filière de valorisation énergétique de la STEP permet de transformer le biogaz produit par le digesteur en biométhane qui après odorisation est injecté dans le réseau de gaz naturel. La totalité du biogaz produit est ainsi valorisé. L'unité a été fiabilisée tout au long de l'année et a d'ores et déjà permis de restituer 73,5 % de l'énergie consommée par l'usine sous forme de biométhane.

	Production de biogaz	Production de biométhane (Biogaz épuré)
2020	Nm3/mois	Nm3/mois
janv-20	31952	18562
févr-20	30967	17197
mars-20	32405	20625
avr-20	29241	18619
mai-20	26650	16246
juin-20	25963	15431
juil-20	24381	14563
août-20	21587	13200
sept-20	21488	13077
oct-20	24390	13686
nov-20	26064	16787
déc-20	32360	20292
TOTAL	327447	198285



Unité de production de biométhane



Energie :

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

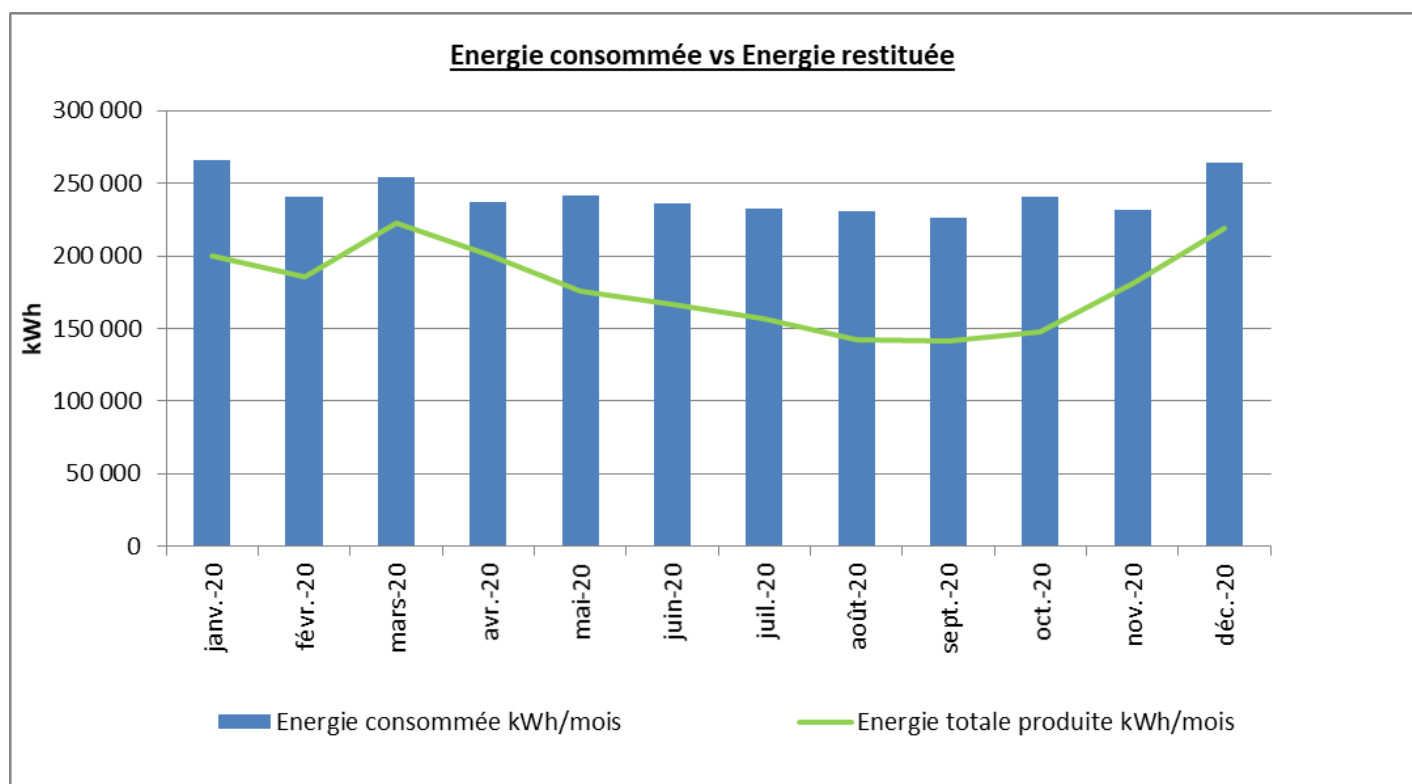
SLO

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

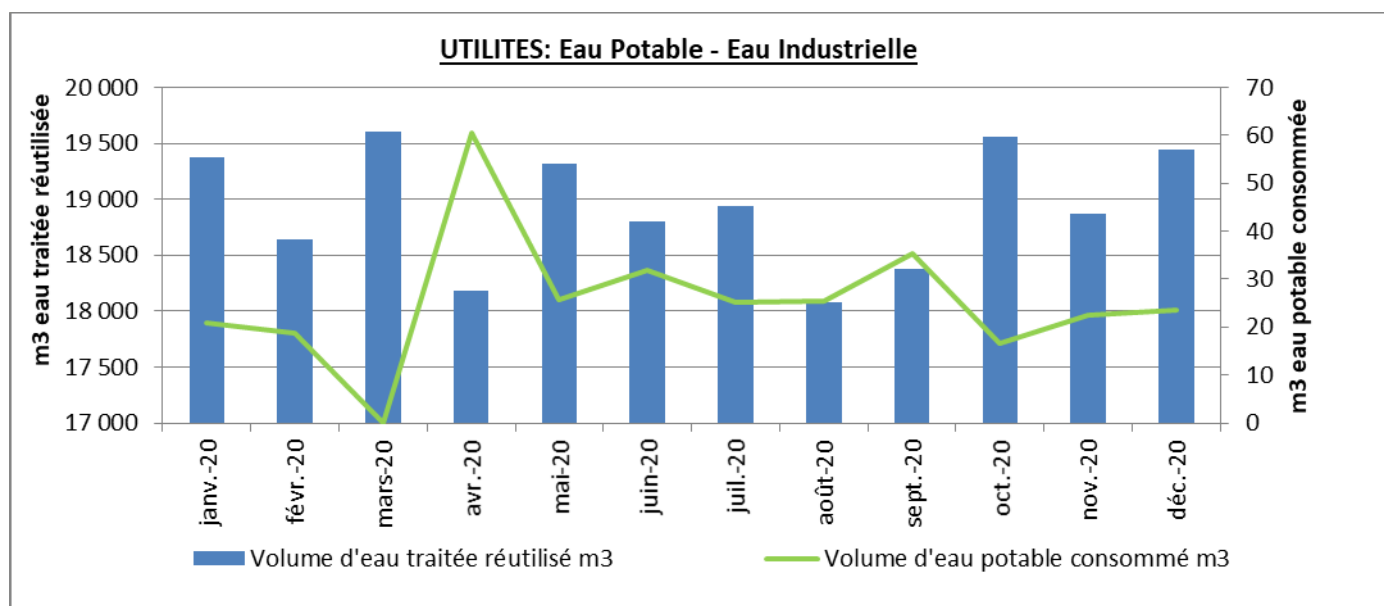
	Energie consommée	Production panneaux solaires relevée	Energie produite sous forme de biométhane	Energie totale produite
2020	kWh/mois	kWh/mois	kWh/mois	kWh/mois
janv-20	265637	222	199597	199819
févr-20	240540	295	185075	185370
mars-20	254251	620	222007	222627
avr-20	237219	620	200435	201055
mai-20	241381	620	174736	175356
juin-20	236024	620	165947	166567
juil-20	232322	404	156618	157022
août-20	230796	404	141866	142270
sept-20	226400	404	140604	141008
oct-20	240664	404	147082	147486
nov-20	231875	404	180575	180979
déc-20	264278	404	218493	218897
TOTAL	2901387	5421	2133035	2138456



Pompe à chaleur valorisant les calories de l'eau de rejet pour chauffer le digesteur. Démarrée en janvier 2019 elle se substitue aux chaudières biogaz.



2020	Volume d'eau potable consommé	Volume d'eau traitée réutilisée	proportion d'eau potable
	m3	m3	% EP
janv-20	21	19 381	0,11%
févr-20	19	18 641	0,10%
mars-20	0	19 609	0,00%
avr-20	61	18 187	0,33%
mai-20	26	19 314	0,13%
juin-20	32	18 799	0,17%
juil-20	25	18 941	0,13%
août-20	25	18 083	0,14%
sept-20	35	18 375	0,19%
oct-20	17	19 556	0,09%
nov-20	23	18 876	0,12%
déc-20	24	19 440	0,12%
TOTAL	306	227 201	0,13%



Visites / Faits marquants :

94 visiteurs durant l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

SLO

	SCOLAIRE			Professionnel	Grand Public
	Primaire	Collège Lycée	Post - Bac		
Nombre de visiteurs	-	-	89	5	-

Synthèse des visites du SATESE :

Visite du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration – Conseil Général) :

26/11/2020

Conclusion sur les débitmètres

DEBITMETRIE ENTREE:

La mesure comparative réalisée avec un débitmètre de type bulle à bulle démontre un écart de débit de 2,23 % (< 5 %).

DEBITMETRIE SORTIE:

La mesure comparative réalisée avec un débitmètre de type bulle à bulle démontre un écart de débit de 0,48 % (< 5 %).

DEBITMETRIE DEVERSOIR D'ORAGE (absence d'effluent):

La comparaison entre les hauteurs obtenues par variations de la platine de la potence de calage et les valeurs affichées par le débitmètre (sonde US) indique un écart moyen de 1 mm.

La comparaison entre les valeurs de débits correspondantes aux hauteurs d'eaux, affichées sur le débitmètre et les valeurs de débits pour les mêmes hauteurs indiquées sur l'abaque de la courbe débitométrique représentent un écart moyen de 0,18 %.

Il sera nécessaire d'installer une échelle limnimétrique adaptée aux gammes de débits dans les canaux débitométriques du DO et de Sortie.

Les sondes US de ces deux mêmes ouvrages devront être équipées d'une protection (capot).

Conclusion sur les préleveurs

Les volumes des échantillons moyens recueillis sont en adéquation avec les programmations.

Les vitesses d'aspirations sont conformes ainsi que la répétabilité des prélèvements.

Concernant le préleveur du déversoir d'orage point A2, en l'absence d'effluent, il n'a pas pu être contrôlé.

Cependant, son aspect général et l'aspect du système de prélèvement est très correct.

L'appareil est en état de fonctionnement.

Conclusion sur les analyses

L'exploitant réalise ses analyses en interne selon les micro-méthodes Hach Lange. Une comparaison analytique a été effectuée avec le laboratoire départemental PUBLIC LABOS, pour lequel les paramètres concernés sont accrédités COFRAC.

La comparaison des 14 résultats d'analyses ne relève aucun écart sur l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette autosurveillance s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes. La collectivité met en œuvre les moyens nécessaires pour réaliser ses autosurveillances réglementaires dans de bonnes conditions.

Les équipements d'autosurveillance ainsi que les méthodes appliquées permettent à l'exploitant de mesurer correctement les performances épuratoires de la filière de traitement.

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : Décanteur primaire dimensionné à 200 EH, extensible à 400EH pour la partie filtre.
- Mise en service 01/02/1996

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration



FILIERE BOUES

➤ **Descriptif :**

Epaississement des boues par décantation

➤ **Ouvrage de stockage des boues :**

- Type : digesteur
- Volume : 6 m³
- Vidange : 2 fois/an.

➤ **Evacuation de boues 2020:**

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 27,63 g/l
- production de boues = 17,08 m³/an
- production de boues = 472 kg MS/an

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE 24/11/2020 :

La visite technique de la station d'épuration de CARLUS -Bourg s'est déroulée par beau temps et amène les observations suivantes :

- Cette station d'épuration fait l'objet de visites régulières et d'un entretien autant que de besoin.
- La permutation est assurée une fois par semaine.
- Les boues sont extraites du digesteur une fois par an et transportées vers la station d'Albi Madeleine.

L'effluent traité était incolore et inodore. Les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de qualité satisfaisante sur les paramètres réglementaires (DBO5, DCO et MES).

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 1050 EH, extension possible à 1400 EH
- Mise en service : 15/03/2006

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement de l'eau :**

Lagunage naturel : 2 bassins, extension possible à 3 bassins



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Epandage agricole.

Mise en place d'une vidange et d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ **Estimation de la Production de boues annuelle :**

Production de boues = non estimée

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE du 24/06/2020 et 29/10/2020

Juin :

L'autosurveillance réglementaire s'est déroulée par beau temps très chaud.

Charges :

La charge hydraulique reçue (69 m³) correspond à 44% de la capacité de la station soit 460 EH. La courbe de débit reflète les périodes habituelles de pointe et révèle peu d'ECPP par temps sec.

La charge organique reçue correspond à 25% de la capacité de la station soit 263 EH. L'effluent brut prélevé est d'aspect visuel normalement chargé.

Efficacité épuratoire :

Les rendements sont satisfaisants sur l'ensemble des paramètres réglementaires analysés.

Lors du bilan 24h, l'intégralité de l'effluent a été évaporée. Il n'y a eu aucun rejet au milieu naturel.

Dans le 2ème bassin, au niveau du batardeau de sortie, l'eau traitée est chargée en algues. On observe la présence de très nombreuses daphnies, larves et d'autres espèces aquatiques témoignant d'une bonne oxygénation du milieu et d'un bon équilibre biologique.

On ne remarque pas d'impact visuel sur le milieu récepteur.

Station :

Cette unité épuratoire fonctionne correctement.

Les ouvrages sont en bon état et correctement entretenus.

Il n'y a pas de flottant en surface des bassins.

L'exploitation et sa traçabilité sont assurées avec sérieux par le personnel qualifié du service assainissement de la C2A.

Boues :

Les boues de cette lagune n'ont jamais été curées. Un relevé bathymétrique sommaire pourra être réalisé afin d'estimer les quantités de boues et d'évaluer la nécessité de procéder au curage.

Préconisations Techniques :

La station n'est pas équipée de canal de mesure débitmétrique en sortie. Le tableau 2.1 des annexes de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise que les lagunes d'une capacité nominale >30 kg de DBO5/j doivent permettre la mesure de débit en entrée et en sortie. La configuration actuelle permet aisément de positionner un canal débitmétrique normalisé.

Octobre :

L'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration de CASTELNAU DE LEVIS s'est déroulée du 28 au 29 octobre 2020 avec une légère pluie l'après-midi du 1er jour.

Charges :

La charge hydraulique reçue (88 m³) correspond à 56% de la capacité de la station soit 587 EH. Concernant le rejet d'eau traitée on comptabilise un volume de 88 m³.

La charge organique reçue correspond à 20,7% de la capacité de la station soit 217 EH.

L'effluent brut prélevé est d'aspect visuel légèrement dilué

Efficacité épuratoire :

Les rendements épuratoires en DBO5 et DCO sur effluents filtrés (en sortie) sont satisfaisants.

Les rendements épuratoires et concentration en MES ne respectent pas la norme de rejet en vigueur uniquement cause de la forte teneur en algues microscopiques en sortie qui est à l'origine de ces valeurs élevées. On observe la présence de très nombreuses daphnies, larves et d'autres espèces aquatiques témoignant d'une bonne oxygénation du milieu et d'un bon équilibre biologique.

Cela n'a aucun impact sur le traitement ni sur le milieu récepteur (Tarn)

Réseau / Station :

Après observation du trop-plein et du déversoir d'orage du réseau, on ne note pas de déversement lors du bilan. Le réseau achemine d'importantes quantités de graviers lors d'orage. Le réseau unitaire est sensible aux entrées d'eaux claires parasites météoriques. Le PR est suivi et exploité par la C2A.

Boues :

Les boues sont stockées dans les bassins. Quelques remontées ponctuelles de boues sont observées lors de changement de températures. Les boues de cette lagune n'ont jamais été curées. Un relevé bathymétrique sommaire pourra être réalisé afin d'estimer les quantités de boues et d'évaluer la nécessité de procéder au curage.

Préconisations Techniques :

La station n'est pas équipée de canal de mesure débitmétrique en sortie. Le tableau 2.1 des annexes de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise que les lagunes d'une capacité nominale >30 kg de DBO5/j doivent permettre la mesure de débit en entrée et en sortie. La configuration actuelle permet de positionner un canal débitmétrique normalisé.

• Versant Sud

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 240 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement de l'eau :

Lagunage naturel : 2 bassins



FILIERE BOUES

➤ Filière d'élimination des boues :

Epannage agricole.

Mise en place d'une vidange et d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ Estimation de la Production de boues annuelle :

Production de boues = non estimée

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 17/12/2020 :

Les résultats d'analyses effectuées sur l'échantillon de sortie sont satisfaisants.

Le rejet est clair et sans algues.

La station est bien exploitée par le service assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le suivi et les opérations de maintenance sont consignés dans le carnet de suivi.

On constate quelques odeurs aux abords de la station. Des remontées de boues sont présentes en surface des 2 bassins. Le 1er bassin a un aspect chargé.

Les berges du 2ème bassin s'affaissent de plus en plus, notamment au niveau du transfert entre bassins.

L'enrochement du talus côté droit du 1er bassin a été repris et paraît bien stabilisé.

Un grillage à mouton a été posé du côté du ruisseau.

Un panneau interdisant l'accès à la station a été installé sur le portail.

La clôture et le portail ne respecte pas les 2 mètres de hauteur réglementaire.

En sortie, l'ouvrage béton maintenant la canalisation du rejet au cours d'eau s'est également affaissée et la canalisation s'est déboîtée.

En entrée, la conduite d'arrivée des effluents plonge dans le 1er bassin. Le prélèvement n'est pas réalisable dans de bonnes conditions et ne peut pas être asservi au débit. Les mesures de débit, en entrée et en sortie, ne sont pas réalisables. La pose d'un canal débitmétrique normalisé n'est pas techniquement ni économiquement justifiée.

En accord avec le Service Départemental de Police de l'Eau, l'Agence de l'Eau, le Département du Tarn et le Maître d'Ouvrage (C2A), l'autosurveillance réglementaire consistant en 1 bilan 24h tous les 2 ans est remplacée par un prélèvement ponctuel annuel réalisé sur l'effluent de sortie et par un rapport annuel effectué par le SATESE pour évaluer l'état du système épuratoire.

- Versant Nord

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 250 EH
- Date de mise en service : 01/12/2016

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Dégrilleur suivi d'un lit planté de roseaux. Le deuxième bassin de l'ancien lagunage peut-être by-passé ou servir de lagune de finition.



FILIERE BOUES

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Epannage agricole.

Mise en place d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ **Estimation de la Production de boues annuelle :**

Production de boues = non estimée

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 17/12/2020 :

Efficacité épuratoire :

Les concentrations analysées sur l'effluent traité sont toujours très satisfaisantes sur l'ensemble des paramètres. Le rejet est clair, limpide et inodore.

Réseau / Station :

Le réseau draine des Eaux Claires Parasites et est très sensible à la pluviométrie. Les volumes reçus sont écrêtés en tête de station par deux déversoirs d'orage (DO) et un ajuteur. Le 1er DO rejette directement au fossé, le 2nd permet d'affiner les volumes envoyés sur le filtre et rejette le surplus dans la lagune afin de limiter l'impact sur le milieu naturel.

Le réseau achemine d'importantes quantités de graviers qui sont piégés en tête de station dans la surprofondeur du regard d'ajutage.

Cette unité d'épuration fonctionne correctement et est bien exploitée par le service assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le suivi et les opérations de maintenance sont consignés dans le carnet de suivi.

Les galets de protection de la géomembrane se sont affaîssés. Le géotextile est apparent. Un ajout de matériaux est nécessaire pour le recouvrir.

La lagune recevant le rejet et le by-pass est colorée et d'aspect plutôt chargé.

On ne remarque ni d'odeurs, ni flottants en surface le jour de la visite.

Des brebis présentes lors de la visite entretiennent les abords des ouvrages dont l'accès pour tondre est rendu difficile par la présence des conduites d'alimentation posées au sol.

Boues

La couche de boues est de 2 à 3 cm sur toute la surface des filtres témoignant de la bonne répartition de l'effluent pendant l'alimentation.

Les boues de la lagune n'ont jamais été curées. La vidange et le curage devront être étudiés.

- Hameau de Viguiers

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 30 EH
- Date de mise en service : 2015

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique (BIONEST).



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Boues liquides

Vers station d'épuration de La madeleine.

➤ **Quantité annuelle de boues extraite :**

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 13,36 g/L
- production de boues = 7,40 m³
- production de boues = 99 kg MS/an

Bilan / Conclusions :

Pas de visite du SATESE en 2020:

Le 06 septembre 2020 : remplacement des diffuseurs d'air.

• Ondesque :

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 1300 EH
- Mise en service novembre 2012

➤ **Nature des effluents :**

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Dégrillage, relèvement, filtres plantés de roseaux



FILIERE BOUES

➤ **Descriptif :**

Filtres plantés de roseaux

Bilan / Conclusions :

Le Faucardage des roseaux a été effectué en Décembre 2020.

Visites SATESE le 08/07/2020 et le 21/10/2020 :

Juillet :

L'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration du bourg de Fréjairolles s'est déroulée par temps sec du 08 au 09 juillet 2020. Il n'y a pas eu de déversement direct observé lors de cette intervention.

Charges :

La charge hydraulique reçue (79,6m³) correspond à 41% de la capacité de la station soit 531EH.

Concernant le rejet d'eau traitée on comptabilise un volume de 72,7m³.

La charge organique reçue correspond à 30,4% de la capacité de la station soit 395EH.

Le rapport DCO/DBO5 de 2,77 caractérise un effluent peu biodégradable.

Efficacité épuratoire :

Les rendements épuratoires et la qualité du rejet sont excellents.

L'eau traitée d'aspect limpide alimente la zone de rejet végétalisée.

Réseau / Station :

Aucun dysfonctionnement n'a été identifié sur les différents organes de la station d'épuration.

La station de traitement des eaux usées de Fréjairolles Bourg est correctement entretenue.

L'aspect des ouvrages et des abords met en évidence un suivi régulier de l'installation.

Les relevés d'index et autres interventions sont consignés dans le cahier de suivi par l'exploitant.

Les roseaux se sont bien développés sur l'ensemble des massifs.

Le complexe d'étanchéité est directement exposé aux UV en plusieurs points, ce qui risque d'accroître sa dégradation. La mise en place de cailloux concassés sur la revanche est une solution à envisager.

La zone de rejet végétalisée était en eau. Un éclaircissement a été effectué, suite à une forte prolifération des espèces végétales.

Boues :

La présence de boues, qui devraient s'accumuler en surface des massifs, est quasi nulle.

L'ajout d'une couche filtrante avec une granulométrie adaptée pourrait être envisagé.

Octobre :

Cette deuxième autosurveillance réglementaire de la station d'épuration du bourg de Fréjairolles s'est déroulée par temps sec du 20 au 21 octobre 2020. Aucun déversement n'a été relevé lors de cette intervention.

Charges :

La charge hydraulique (74,9 m³) correspond à 38% de la capacité de la station soit 499 EH.

Suite en un engorgement du canal de comptage d'entrée par des lingettes durant le bilan, la valeur enregistrée par le débitmètre portable déployé à l'occasion, n'a pas été retenue. La donnée comptabilisée est celle enregistrée en sortie. Elle est en accord avec le volume mesuré par les débitmètres électromagnétiques (comparaison possible car absence de recirculation).

La charge organique reçue correspond à 20,9% de la capacité de la station soit 272 EH.

Le rapport DCO/DBO5 de 3,81 caractérise un effluent peu biodégradable.

Efficacité épuratoire :

Les rendements épuratoires sont en accord avec les exigences réglementaires.

L'eau traitée, d'aspect limpide et inodore, alimente la zone de rejet végétalisée.

Réseau / Station :

Le déversoir d'orage en amont du canal de comptage d'entrée de step, est partiellement obstrué (graviers et autres). Aucun déversement n'a été enregistré durant ce bilan 24h. Pour autant, prévoir un hydrocurage de cet ouvrage afin d'éviter tout déversement inapproprié.

La station de traitement des eaux usées de Fréjairolles Bourg est régulièrement visitée.

Les relevés d'index et autres interventions sont consignés dans le cahier de suivi par l'exploitant.

Les roseaux se sont bien développés sur l'ensemble des massifs.

Le complexe d'étanchéité est directement exposé aux UV en plusieurs points, ce qui risque d'accroître sa dégradation. La mise en place de cailloux concassés sur la revanche est une solution à envisager.

Boues :

La présence de boues, qui devraient s'accumuler en surface des massifs, est quasi nulle. L'ajout d'une couche filtrante avec une granulométrie adaptée pourrait être envisagé.

- Mazens :

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 250 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement :

Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration après aspersion



FILIERE BOUES

➤ Descriptif :

Décanteur-digester.

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides

➤ Ouvrage de stockage des boues :

- Type : digesteur
- Volume : 37,5 m³
- Vidange : 20,28 m³ en 2020 soit 625 kg de MS

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Mai 2020 : remplacement d'une pompe du poste d'alimentation des filtres.

Visite SATESE le 20/10/2020 :

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

La visite technique de la station d'épuration de FREJAIROLLES - Mazens s'est déroulée le 20 octobre 2020 par temps couvert.

Réseau / Station :

Réseau: Le service réitère les observations formulées dans les précédents rapports concernant les introductions d'eaux claires parasites et permanentes dans le réseau d'assainissement, les risques de transfert de boues du décanteur vers les filtres lors des surcharges hydrauliques et la nécessité de réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement.

Station: Cette station d'épuration fait l'objet de visites régulières et d'un entretien autant que de besoin. Aucun dysfonctionnement n'a été identifié sur les différents organes de la station d'épuration.

Efficacité épuratoire :

Un prélèvement ponctuel a été réalisé en sortie.

L'effluent traité était limpide et inodore.

Les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de qualité satisfaisante.

Boues:

Un pompage des boues est effectué deux fois par an. Elles sont traitées sur la station d'Albi Madeleine.

Aspects réglementaires :

La collectivité a été destinataire d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires, en date du 09 juin 2020, notifiant que le système de traitement de l'agglomération d'assainissement "FREJAIROLLES Mazens " est conforme, pour l'année 2019, au titre de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (directive ERU). Pour autant, la DDT attire l'attention sur la nécessité de lancer un diagnostic du réseau d'assainissement, compte tenu de la présence d'eaux claires parasites en période de pluie.

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 200 EH

➤ **Nature des effluents :**

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Lagune : 2 bassins.



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Epandage agricole.

Mise en place d'une vidange et d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ **Estimation de la Production de boues annuelle :**

Production de boues = non estimée

Bilan / Conclusions :

Pas de visite du SATESE en 2020.

- Station principale du VERDIER jusqu'au 16/11/2020 :

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 1950 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement de l'eau :

Dégrilleur, dégraisseur, dessableur, bassin d'aération, clarificateur



FILIERE BOUES

➤ Qualité des boues :

Boues biologique.

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides
- Epaississement des boues par ajout d'un polymère (1700 kg/an)
- production de boues en 2020 = 753 m³
- production de boues en 2020 = 32,4 T MS

➤ Ouvrage de stockage des boues :

- Type : Silo
- Volume : 25 m³

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE le 01/07/2020 et le 19/10/2020 :

Juillet :

L'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration " MARSSAC SUR TARN -Ville " s'est déroulée du 01 au 02 juillet 2020 par temps sec.

Charges:

La charge hydraulique reçue (330m³) correspond à 66% de la capacité de la station soit 1650EH.

La charge organique reçue correspond à 59,9% de la capacité de la station soit 1497EH.

Le rapport DCO/DBO5 de 5,26 caractérise un effluent difficilement biodégradable.

Efficacité épuratoire :

Les rendements épuratoires obtenus ont été satisfaisants.
Les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de qualité satisfaisante.
Le rejet était limpide et inodore.

Station

L'exploitation de cette installation est assurée avec sérieux, par un personnel compétent.
La construction de la nouvelle station d'épuration (4400 EH) suit son cours.

Boues

Les boues extraites sont stockées dans un silo puis évacuées et traitées sur la station d'épuration d'Albi Madeleine. L'extraction est réalisée deux fois par semaine.

Octobre :

L'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration " MARSSAC SUR TARN - Ville " s'est déroulée du 19 au 20 octobre 2020 par temps sec.

Charges:

La charge hydraulique reçue (208 m³) correspond à 42% de la capacité de la station soit 1387 EH.
Concernant le rejet d'eau traitée on comptabilise un volume de 208 m³.
La charge organique reçue correspond à 37,2% de la capacité de la station soit 929 EH.
Le rapport DCO/DBO5 de 3,64 caractérise un effluent peu biodégradable.

Efficacité épuratoire :

Les rendements épuratoires obtenus ont été satisfaisants.
Les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de qualité satisfaisante.
Le rejet était limpide et inodore.

Station

L'exploitation de cette installation est assurée avec sérieux, par un personnel compétent.
La construction de la nouvelle station d'épuration (4400 EH) est en cours de finalisation.
Suite à ce bilan 24h, la nouvelle step a été mise en eau durant la semaine 47, et les divers ouvrages de l'ancienne station ont été vidangés avant déconstruction, pour laisser place au futur bassin d'orage.

Boues

Les boues extraites sont stockées dans un silo puis évacuées et traitées sur la station d'épuration d'Albi Madeleine. L'extraction est réalisée deux fois par semaine.

- Station principale du VERDIER à partir 17/11/2020 :

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

SLO

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 4 400 EH

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement de l'eau :**

Pots de relèvement, dégrilleur, dégraisseur, dessableur, bassin d'aération, clarificateur



FILIERE BOUES

➤ **Qualité des boues :**

Boues biologiques.

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Compostage des boues déshydratées sur une presse à vis

➤ **Evacuation de boues en 2020 :**

Aucune évacuation de boue en 2020. Mise en service de la filière de traitement des boues fin janvier 2021.

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE le 01/07/2020 et le 19/10/2020 :

Pas de conclusions en attendant la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

- Station des lotissements de BEAU SITE et la SOURCE :

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 100 EH
 - Date de mise en service : 2018
- **Nature des effluents :**
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement :**
Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique (BIONEST).



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues :**
Boues liquides
Vers station d'épuration de La madeleine.
- **Quantité annuelle de boues extraite :**
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = 10,46 g/L
 - production de boues = 11,68 m3 évacués soit 122 kg MS

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 24/11/2020:

La visite technique s'est déroulée par beau temps.

Station :

L'exploitation est assurée par le service assainissement de la C2A, qui visite très régulièrement le site.

Aucune anomalie de fonctionnement n'a été relevée.

La cartouche filtrante, en sortie du décanteur primaire, est nettoyée autant que nécessaire.

Le jour de la visite, aucune odeur ou nuisance sonore n'a été constatée sur site. Le rejet était limpide et inodore.

Les résultats d'analyses du prélèvement ponctuel, mettent en évidence une bonne qualité de rejet.

Boues:

Au besoin, une évacuation des boues est effectuée vers la station d'épuration d'Albi Madeleine.

- Rouffiac :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 - Données constructeurs : 260 EH
 - Mise en service novembre 2014
- **Nature des effluents** :
Eaux Résiduaires Urbaines.
- **Filière de traitement** :
Panier dégrilleur, relèvement, filtres plantés de roseaux



FILIERE BOUES

- **Descriptif** :
Filtres plantés de roseaux

Bilan / Conclusions :

Pas de visite du SATESE en 2020

- Station du lotissement Clos de Rousset :

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - *Données constructeurs : 80 EH*
- **Nature des effluents :**
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau :**
Fosse toutes eaux, décolloïdeur, massif à zéolithe



FILIERE BOUES

- **Production de boues :**
 - Caractéristiques des boues : liquides
 - [boues] = 16,37 g/L
- **Filière d'élimination des boues :**
Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine
- **Production de boues annuelle :**
Extraction de boues 2020= 21,94 m3 soit 359 kg MS/an

Bilan / Conclusions:

Octobre 2020 : réparation portillon d'entrée de la station.

Pas de visite du SATESE en 2020.

- Lagune :

FILIERE EAU

- **Capacité** :
 ■ Données constructeurs : 800 EH
- **Nature des effluents** :
 Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau** :
 Lagune : 2 bassins

Réfection des berges avec empierrage du 1^{er} bassin



Création d'un dégraisseur en entrée de lagune



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues** :
 Epandage agricole.
 Mise en place d'une vidange et d'un plan d'épandage le moment venu.
- **Estimation de la Production de boues annuelle** :
 Production de boues = non estimée

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 22/07/2020 :

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE

L'autosurveillance réglementaire du lagunage naturel de SALIES s'est déroulée du 22 au 23 juillet 2020 par beau temps.

Charges :

La charge hydraulique reçue (50m³) correspond à 42% de la capacité de la station soit 333EH. Concernant le rejet d'eau traitée on comptabilise un volume de 50m³.

La charge organique reçue correspond à 78,2% de la capacité de la station soit 625EH. Le rapport DCO/DBO5 de 3,17 caractérise un effluent peu biodégradable. L'effluent brut prélevé est d'aspect visuel chargé.

Efficacité épuratoire :

Les rendements épuratoires obtenus sont satisfaisants.

Le rejet d'eau traitée est inodore, avec une coloration verte (algues).

Réseau / Station :

Les ouvrages sont en bon état et correctement entretenus.

Il n'y a pas de flottant en surface des bassins. Les abords sont régulièrement faucardés.

L'exploitation est assurée avec sérieux par un personnel qualifié.

L'eau dans la lagune est de couleur verdâtre signe de la présence d'algues nécessaires à l'oxygénation de la biomasse bactérienne épuratrice.

Afin de limiter l'érosion due au batillage et aux ragondins, les berges du bassin 1 ont été totalement empierrées en 2018. Les bassins 2 et 3, qui n'ont été que partiellement empierrés, voient leurs berges se détériorer de plus en plus.

Boues :

Pour rappel, en septembre 2018, le service assainissement de la C2A a fait procéder au curage du bassin 1.

Aspects réglementaires :

L'installation de traitement n'est que partiellement clôturée. Pour rappel, l'accès aux ouvrages d'épuration est réglementé et doit être interdit à toute personne étrangère au service ou non autorisé par le maître d'ouvrage.

- Bourg :

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 200 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement :

Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration



FILIERE BOUES

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 9,81 g/L

➤ Ouvrage de stockage des boues :

- Type : fosse toutes eaux
- Volume : 60 m³
- Vidange : en 2020 : 6,62 m3 soit 65 kg de matière sèche

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 24/11/2020 :

La visite s'est déroulée par beau temps.

Station :

Cette station d'épuration fait l'objet de visites régulières et d'un entretien autant que de besoin.

La permutation est assurée une fois par semaine. Depuis la dernière visite, la moyenne journalière est de 8,5 bâchées, ce qui correspond à un volume moyen de 18m3/jour, soit 60 % de la capacité nominale, durant cette période.

Un prélèvement ponctuel a été réalisé en sortie. L'effluent traité était très légèrement coloré et inodore. Les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de qualité correcte

Boues:

Une fois par an, les boues de la fosse toutes eaux sont évacuées et traitées sur la station d'Albi Madeleine.

- Lagune :

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 1050 EH
- **Nature des effluents :**
Eaux Résiduaires Urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau :**
Lagune : 2 bassins



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues :**
Epannage agricole, le moment venu.
- **Estimation de la production de boues annuelle :**
Production de boues = 9 T MS/an

Bilan / Conclusions du SATESE :

Visites du SATESE du 29/06/2020 et 29/10/2020 :

Juin :

L'autosurveillance réglementaire s'est déroulée par temps sec, chaud et venté engendrant une forte évaporation.

Charges :

La charge hydraulique reçue (436 m³) correspond à 278% de la capacité de la station soit 2907 EH.
 Concernant le rejet d'eau traitée on comptabilise un volume de 266 m³ lié à la forte évaporation (chaleur et vent).
 L'analyse des enregistrements (PR et canal de sortie) révèlent un bruit de fond nocturne conséquent.
 La charge organique reçue correspond à 70,8% de la capacité de la station soit 743 EH.
 Le rapport DCO/DBO5 de 2,99 caractérise un effluent peu biodégradable.
 La prise d'échantillon en entrée est délicate et à tendance à sous-estimer la charge entrante.

Efficacité épuratoire :

Les rendements épuratoires et/ou concentrations respectent les niveaux de rejet réglementaires sur les paramètres DBO5 filtrée, DCO filtrée et MES.
 Le rejet d'eau traitée est de couleur verte car il est chargé en algues microscopiques qui titrent en DCO et MES.
 L'impact visuel sur le milieu récepteur est insignifiant car la dilution est très importante (rejet dans le Tarn).

Réseau / Station :

Le réseau est 100% séparatif de 11.5km gravitaires + 1.3km refoulement. On compte 4 postes de relevage (PR).
Croix Rouge : carrefour RD13 - Vaysse, PR Larroque, PR Mazet et PR Clairefontaine, sont des postes de relevage en anneau immédiat de la station. Cet ouvrage nécessite des visites de contrôles régulières pour s'assurer de l'absence de by-pass par temps sec. Le réseau laisse entrer des eaux claires en période de nappes hautes. Il n'y a pas de flottant en surface des bassins. On remarque une odeur marquée (H₂S) au niveau de la sortie. Les remontées de bulles liées aux très fortes chaleurs les jours précédant la visite expliquent la présence inhabituelle d'odeurs. Le 2nd bassin est très chargé en algues. Le rejet concentré par la forte évaporation est très coloré (vert). Les abords des bassins sont régulièrement faucardés. La lagune est en bon état et fonctionne correctement.

En entrée, la station n'est pas équipée de canal de mesure débitmétrique, cependant le poste de relevage est équipé d'un automate (Sofrel S550). Il doit être paramétré pour calculer et afficher les volumes journaliers et totaux en fonction des temps de marche des pompes, des vitesses de remplissage et de vidange du poste. Pour cela, la sonde piézométrique doit être remise en état de fonctionnement.

Boues :

On ne constate pas de remontées de boues sur le 1er bassin. Il présente un aspect visuel normalement chargé sans dysfonctionnement.

Préconisations :

- Remettre en service la sonde piézométrique du PR
- Poser un débitmètre électromagnétique en tête de station pour permettre la réalisation de l'autosurveillance.
- Aménager le canal de sortie affaissé afin de fiabiliser la mesure.
- Sonder la hauteur de boues dans le 1er bassin afin d'évaluer la nécessité d'un curage.

Aspects réglementaires :

La hauteur réglementaire des clôtures ceinturant l'enceinte de la station doit être de 2 mètres. Un panneau interdiction d'entrer doit être apposé.

Octobre :**Charges :**

La charge hydraulique reçue estimée par le temps de marche des pompes (326 m³) correspond à 208% de la capacité de la station soit 2173 EH. Le rejet d'eau traitée comptabilise un volume de 281 m³.

La charge organique reçue correspond à 79,4% de la capacité de la station soit 834 EH.

Le rapport DCO/DBO₅ de 5,14 caractérise un effluent difficilement biodégradable.

Efficacité épuratoire :

Les rendements épuratoires et/ou concentrations respectent les niveaux de rejet réglementaires sur les paramètres DBO₅ filtrée, DCO filtrée et MES. Le rejet d'eau traitée est de couleur verte car il est chargé en algues microscopiques qui titrent en DCO et MES.

Réseau / Station :

Le réseau laisse entrer des eaux claires en période de nappes hautes. Il n'y a pas de flottant en surface des bassins. On ne remarque aucune odeur, nuisance olfactive et visuelle.

Les abords des bassins sont régulièrement faucardés. La lagune est en bon état et fonctionne correctement.

En entrée, la station n'est pas équipée de canal de mesure débitmétrique, cependant le poste de relevage équipé d'un automate (Sofrel S550) calcule les volumes pompés en entrée (paramétrage à vérifier).

Boues :

On ne constate pas de remontées de boues sur le 1er bassin. Il présente un aspect visuel normalement chargé sans dysfonctionnement.

Préconisations :

Idem juin.

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 1500 EH
- Date de mise en service 09/2016

➤ **Nature des effluents :**

Eaux Résiduaires Industrielles.

➤ **Filière de traitement de l'eau :**

Boues activées faible charge



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Compostage des boues déshydratées sur une presse à vis

➤ **Evacuation de boues en 2020 :**

6,76T de boues ont été envoyées vers la plate-forme de compostage de St Amans Soult à 20,13 % de siccité. Soit 1,36T MS.

Bilan / Conclusions :

Juin 2020 : Remplacement du charbon actif de la tour de désodorisation.

Visite SATESE du 19/11/2020:

Cette autosurveillance réglementaire a été mise en œuvre par l'exploitant du 18 au 19 novembre 2020.

Le SATESE était présent le 19/11/20 pour la constitution des échantillons et la réalisation de l'audit d'autosurveillance.

Pas de non-conformité observée.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021



ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_203-DE